



Rapport Annuel sur le service public de prévention et d'élimination des déchets

Ce document est établi conformément au code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827.

Direction du Cadre de Vie



Le rapport annuel est obligatoire et concerne l'ensemble des communes de l'établissement public territorial, pour lesquelles Plaine Commune exerce la compétence de collecte des déchets.

Ce rapport est présenté au Conseil de Territoire « dans les six mois qui suivent l'exercice concerné ».

Il est ensuite mis à disposition du public et transmis aux communes membres, pour être présenté en Conseil Municipal.

Ce document se veut à la fois synthétique et pédagogique. Il permet de comprendre la politique de gestion des déchets de Plaine Commune.

Table des matières

1. Le territoire de Plaine Commune en bref	4
1.1 Les communes adhérentes de Plaine Commune	5
1.2 Organisation générale du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.....	6
1.2.1 Les compétences exercées.....	6
1.2.2 La direction du cadre de vie	6
2. la prévention des déchets	8
2.1 indice de réduction des déchets par rapport à 2010	9
2.2 Les actions de prévention.....	9
2.2.1 La sensibilisation des scolaires	10
2.2.2 Sensibilisation du grand public.....	10
2.2.3 Sensibilisation dans le cadre de la communication de proximité	11
2.2.4 La relance de la collecte sélective	12
2.2.5 Le compostage et lombricompostage.....	13
2.2.6 La mise en place de l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires	15
3. ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS.....	16
3.1 La fourniture et la maintenance des conteneurs	17
3.1.1 Le marché de prestations	17
3.1.2 La régie	18
3.2 les points d'apports volontaire	19
3.3 Caractéristiques des opérations de collecte En Porte à Porte.....	21
3.4 Les fréquences de collecte	23
3.5 Le réseau des déchèteries Territoriales	26
3.5.1 Les déchèteries.....	26
4. La collecte des déchets : Bilan	28
4.1 Les Tonnages des flux de déchets collectés par Plaine Commune.....	29
4.1.1 Les tonnages ordures ménagères.....	30
4.1.2 Les tonnages emballages.....	31

4.1.3	Les tonnages verre	32
4.1.4	Les tonnages Encombrants.....	32
4.1.5	les cartons.....	32
4.1.6	Les tonnages collectés en déchetteries territoriales	32
4.1.7	Les filières de valorisation	35
4.1.8	Les tonnages des déchets collectés sur l'espace public	36
4.2 L'évolution des tonnages		36
5. Le traitement.....		38
5.1 L'organisation		39
5.1.1	Localisation des installations.....	42
5.2 La valorisation matière et organique.....		44
5.2.1	La qualité des collectes sélectives	44
5.2.2	Bilan de la valorisation	46
5.3 Synoptique		47
6. Coût du service public		48
6.1 Le mode de financement		49
6.2 Les prestations rémunérées.....		49
6.3 Décomposition des coûts du services par poste		51
6.3.1	Les dépenses de fonctionnement	51
6.3.2	Une nouvelle manière d'exprimer les coûts	51
6.4 Décomposition des coûts par flux		53
6.5 Situation des coûts de la collectivité		56
7. Les autres thématiques		57
7.1 Environnement, Hygiène et sécurité		57
7.2 Allo aggro.....		58
8. Bilan & perspectives.....		59

1. LE TERRITOIRE DE PLAINE COMMUNE EN BREF

Créée en 1999 Plaine Commune est le premier établissement public à s'être développé en milieu urbain dense. Dans le cadre du Grand Paris, Plaine Commune est devenu le T6, le territoire de la Culture et de la Création.



*les mots suivis d'un astérisque sont expliqués dans la liste des abréviations

1.1 LES COMMUNES ADHERENTES DE PLAINE COMMUNE



Le territoire de Plaine Commune s'étend sur 47 km², soit 20% de l'Ouest du département de la Seine-Saint-Denis. Avec 435 310¹ habitants, le territoire rassemble 27% de la population départementale. Plaine Commune regroupe 9 villes : Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint Denis, Saint-Ouen sur Seine, Stains et Villetaneuse.



Carte 1 : Le Territoire de Plaine Commune

	Population légale municipale (chiffre INSEE 01/01/2016)	Superficie Km2	Densité Hab. /Km2	Taux habitat collectif	Taux habitat pavillonnaire
Aubervilliers	86 061	5,76	14 941	89,8%	10,2%
Epinay-sur-Seine	55 593	4,57	12 200	82,4%	17,6%
La Courneuve	42 485	7,5	5 695	83,8%	16,2%
L'Île-Saint-Denis	7 786	1,77	4 419	91,6%	8,4%
Pierrefitte-sur-Seine	29 608	3,41	8 718	67,1%	32,9%
Saint Denis	111 354	12	9 359	89,2%	10,8%
Saint-Ouen	49 664	4,31	11 589	92,9%	7,1%
Stains	39 618	5,39	7 380	70,4%	29,6%
Villetaneuse	13 141	2,31	5 725	73,9%	26,1%
TOTAL	435 310	47 km²	9 305h/km²	81,2%	18,8%

Tableau 1 : Présentation des villes adhérentes à Plaine Commune

¹ Population légale municipale 2016 établie au 1^{er} janvier 2019

1.2 ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

L'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés* (DMA) est de la compétence de Plaine Commune depuis :

- le 1^{er} avril 2001 pour le traitement,
- le 1^{er} janvier 2002 pour la collecte.

1.2.1 LES COMPETENCES EXERCEES

La compétence « collecte » est prise en charge par Plaine Commune, les collectes faisant l'objet de marchés publics.

La compétence « traitement » est déléguée au Syndicat intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères* (SYCTOM) de l'agglomération parisienne.

Il est à noter que la collecte et le traitement des déchets dangereux des ménages et des déchets des déchèteries restent de la compétence de Plaine Commune.

Compétences exercées par EPCI de collecte	Ordures Ménagères Résiduelles		Verre		Emballages ménagers		Déchets en déchèterie		Déchets ménagers spéciaux		
	AV	PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV	PàP	
Mode d'organisation											
Collecte											
Traitement											

Opérations assurées par l'EPCI assurant la collecte
Opérations assurées par le SYCTOM assurant le traitement

PàP : porte à porte

AV : apport volontaire

Tableau 2: Répartition des compétences exercées par Plaine Commune

1.2.2 LA DIRECTION DU CADRE DE VIE

1.2.2.1 LES MOYENS HUMAINS

Depuis 2002, la Direction du Cadre de Vie s'attache à mutualiser les moyens et les compétences dans le cadre des politiques publiques et des plans territoriaux.

Cette action permet de réaliser des économies d'échelles, et d'améliorer la qualité de la gestion de l'espace public et particulièrement de la collecte des déchets.

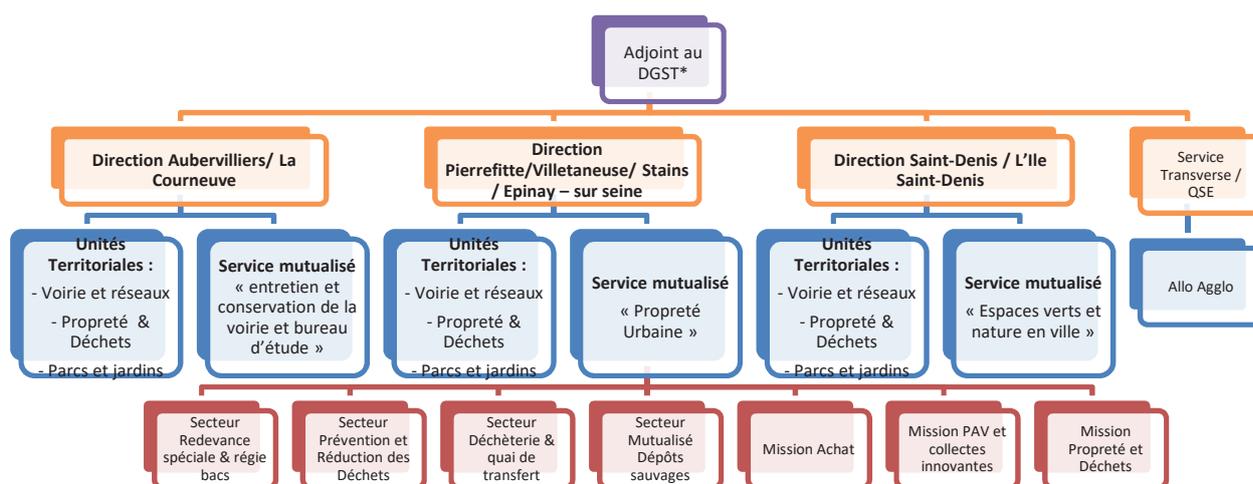
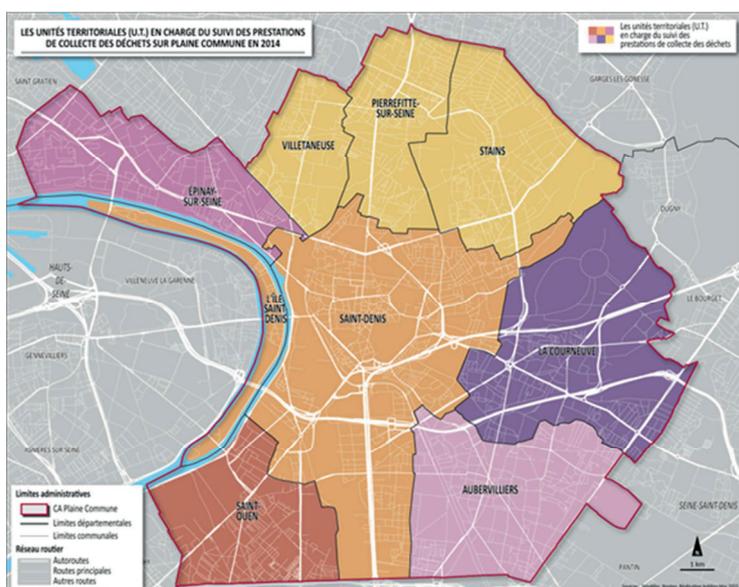


Figure 1 : Organigramme de la Direction du Cadre de Vie 2019

- **Les services mutualisés** constituent le pôle pilotage, en relation directe avec les élus, ils mettent en place des solutions de gestion afin d'appliquer la politique votée par les élus.



- **Les Unités Territoriales* (UT)** sont la force exécutive. Les agents présents en permanence sur le territoire, en lien direct avec la population, s'assurent du bon déroulement des collectes effectuées par les prestataires. Le territoire est découpé en 6 unités, supervisant la gestion des déchets d'une ou plusieurs villes.

Carte 2 : Découpage du territoire

1.2.2.2 LES MOYENS FINANCIERS

Les prestations et les charges liées à la collecte et au traitement des déchets sont financées par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères* (TEOM) et les diverses recettes perçues (redevance spéciale, revente des matériaux, subventions).

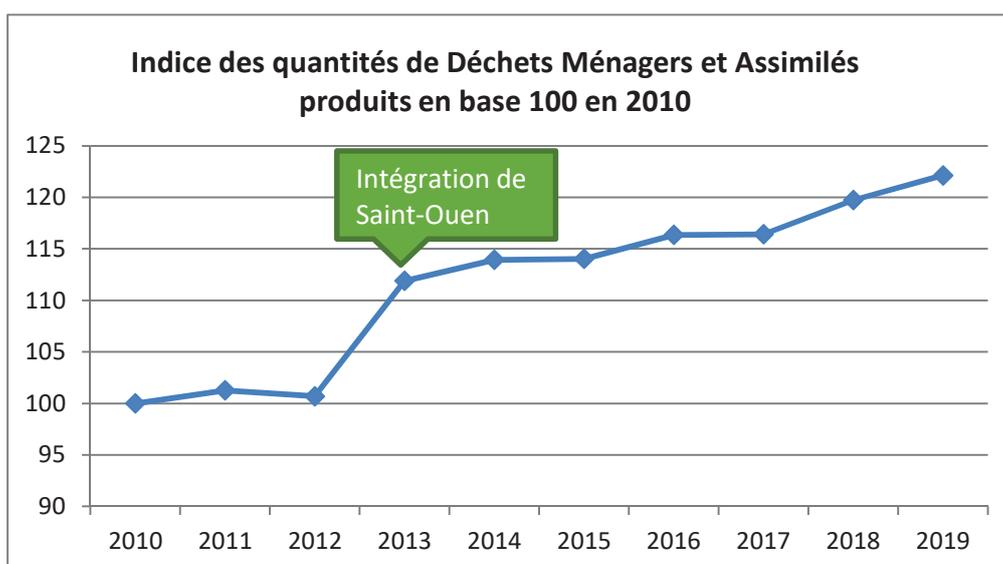
2. LA PREVENTION DES DECHETS



En 2009, Plaine Commune s'est engagé dans un Programme Local de Prévention (PLP) financé par l'Ademe sur 6 ans avec pour objectif de réduire le volume des déchets ménagers et assimilés. Depuis 2016, Plaine Commune poursuit le développement d'actions de prévention et de réduction des déchets.

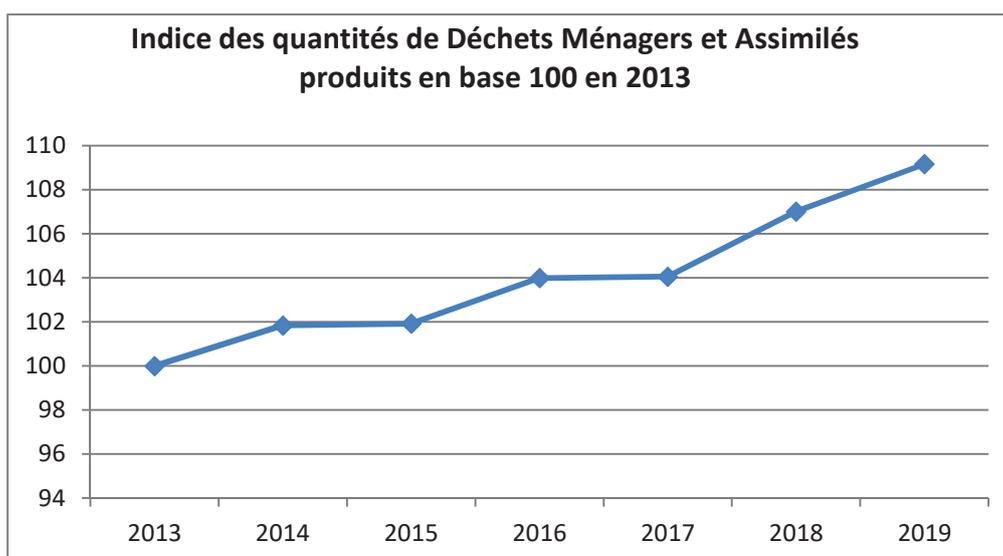


2.1 INDICE DE REDUCTION DES DECHETS PAR RAPPORT A 2010



Graphique 1 : Indice des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits en base 100 en 2010

Le graphique suivant présente cet indice à périmètre constant, à savoir après l'arrivée de Saint-Ouen.



Graphique 2 : Indice des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits en base 100, à périmètre constant

2.2 LES ACTIONS DE PREVENTION

En 2019, Plaine Commune a poursuivi le programme de prévention et de réduction des déchets par le biais de différentes actions, en parallèle de sa mission de sensibilisation à la collecte sélective. Les axes suivants ont été privilégiés :

- la sensibilisation des publics à la prévention et au tri (scolaire, grand public, entreprises),
- l'amélioration de la collecte sélective subventionnée par Eco Emballages,
- le compostage et le lombricompostage,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire.

2.2.1 LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Les enfants et particulièrement le public scolaire est une cible privilégiée qui est souvent prescriptrice auprès des parents.

Le travail de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets s'est poursuivi en 2019. Ce rapport présente le bilan de ces actions, 4 actions phares ont été développées:

- ❖ **une sensibilisation pédagogique** pour les élèves de 5 à 18 ans (de la grande section maternelle jusqu'au lycée). Le prestataire L&M associé, mandaté par Plaine Commune, a réalisé tout au long de l'année des animations sur sollicitation des écoles. Ces interventions accompagnent de manière systématique tous les projets scolaires sur le tri et la réduction de déchets. Sur l'année scolaire 2018/2019, 190 interventions ont été réalisées au sein de 33 établissements répartis sur sur les 9 villes du territoire.
- ❖ **un livret pédagogique** : élaboré en 2014/2015 par des classes de Plaine Commune, près de 2500 cahiers « Tribu » ont été distribués aux classes de cycle 3 (CE2, CM1, CM2) en 2018/2019. Ce document a permis d'approfondir et d'illustrer les projets scolaires.
- ❖ **la valorisation des déchets alimentaires et la lutte contre le gaspillage alimentaire** : un partenariat a été mis en place avec les villes pour mener à bien la sensibilisation des convives. Quatre villes se sont portées volontaires : Epinay sur Seine, Pierrefitte, Saint-Denis et Stains.
- ❖ **un projet artistique avec les classes et centres de loisirs** : il a été proposé aux classes et aux accueils de loisirs de participer à un projet artistique. Il s'agissait de réaliser des planches de BD sur le thème : *je réduis mes déchets, je protège ma planète*. Au total 2 groupes de centres de loisirs et 11 classes sur les communes de La Courneuve, Epinay Sur seine, Saint-Denis, Saint-Ouen et Villetaneuse ont participé. Ils ont produit 18 tableaux qui ont été exposés dans le hall de Plaine Commune en juin 2019.

2.2.2 SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

De façon générale, elle a lieu lors des évènements menés dans les villes. La présence de deux agents minimum est assurée sur les villes qui en font la demande lors des évènements. Cette présence peut s'accompagner d'une sensibilisation ludique par le biais d'intervenants extérieurs. En 2019, des sensibilisations au tri et à la réduction des déchets ont été mises en place dans le cadre de 22 évènements :

DATES	EVENEMENTS	VILLES
Samedi 06/04	Parcours du cœur	Pierrefitte sur Seine
Samedi 13/04	Initiative quartier La Source Les Presles	Epinay sur Seine
Samedi 20 et dimanche 21/04	Fête des Tulipes	Saint Denis
Mardi 20/04	Eco Rallye Citoyen	Pierrefitte sur Seine
Samedi 11/05	Fête de quartier	Aubervilliers
Samedi 18/05	Pierrefit'Equite	Pierrefitte sur Seine
Samedi 01/06	Fête des jardins	Saint-Ouen
Dimanche 02/06	Foire des savoirs faires	Villetaneuse

Samedi 15/06	Fête de la Ville	Villetaneuse
Samedi 15/06	Brocante	Saint-Ouen
Dimanche 16/06	Animation marché	Aubervilliers
Samedi 22/06	Brocante	Saint-Ouen
Samedi 22/06	Fête de la Ville	Stains
Samedi 29/06	Brocante	Saint-Ouen
Samedi 29/06	Fête de la Ville	Aubervilliers
Samedi 06/07	Quartier Pimpant	Pierrefitte sur Seine
Vendredi 06/09	Inauguration square Montessori	La Courneuve
Samedi 07/09	Forum des associations	L'Île Saint-Denis
Samedi 07/09	Fête des Jardins	Villetaneuse
Samedi 21/09	Fête de la Propreté	Aubervilliers
Dimanche 22/09	Lamaze Enlèves tes bretelles	Saint-Denis
Samedi 08/11	Opération nettoyage quartier	Saint-Denis

Tableau 3 : Sensibilisations mises en place dans le cadre d'évènements en 2019

A cela s'ajoute 26 animations « compostage » auprès de collectifs d'habitants et associations, centres de loisirs, groupes scolaires et à l'occasion de fêtes de quartier. Ce bilan ne tient pas compte, des actions réalisées par les unités territoriales.

2.2.3 SENSIBILISATION DANS LE CADRE DE LA COMMUNICATION DE PROXIMITE

Les unités territoriales propreté s'inscrivent dans les démarches de gestion urbaine de proximité mises en place au niveau des villes et à l'échelle des projets urbains.

Des outils de communication variés et adaptés aux différentes problématiques du cadre de vie ont été développées ces dernières années comme les campagnes « STOP » dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages.

Les mémos tri et panneaux d'affichage pour les locaux poubelles sont diffusés tout au long de l'année, en dialogue avec les bailleurs.



2.2.4 LA RELANCE DE LA COLLECTE SELECTIVE

2.2.4.1 LA SENSIBILISATION EN PORTE A PORTE

En 2019, le secteur prévention a mis en place des opérations de sensibilisation en porte à porte ainsi qu'en pied d'immeubles auprès des locataires ou copropriétaires.

Ce porte à porte réalisé par le prestataire ACP Services et Pik Pik Solidaires a permis d'informer les habitants sur les extensions des consignes de tri et de rappeler les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets.

VILLES	Nombre de logements
Année	2019
AUBERVILLIERS	1043
EPINAY S/SEINE	968
L'ILE SAINT DENIS	240
LA COURNEUVE	930
PIERREFITTE S/SEINE	3578
SAINT DENIS	1163
SAINT OUEN	309
STAINS	3400
VILLETANEUSE	1166
TOTAL	12 797

Tableau 4 : Bilan 2019 du Porte à Porte

Par ailleurs, cette démarche a été renforcée avec l'utilisation du dispositif d'aide à la sensibilisation mise en place par le SYCTOM.

Le dispositif des éco-animateurs a été mis en œuvre depuis 2016 par le SYCTOM pour venir en renfort des actions menées en faveur du tri et de la prévention. Ceci a permis de renforcer l'efficacité et la visibilité des opérations conduites localement, sans nécessiter de ressources supplémentaires de la part de Plaine Commune.

En 2019, les éco-animateurs du SYCTOM ont mené une sensibilisation en porte-à-porte sur l'extension des consignes de tri auprès de 14 000 logements répartis comme suit :

- 8 000 logements à Saint-Denis
- 6000 logements à Aubervilliers

2.2.4.2 LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



Afin de relancer le geste de tri et d'améliorer les performances de tri, le maillage de colonnes aériennes et enterrées pour le verre, emballages et cartons a été renforcé en 2019. Près d'une centaine de points d'apport volontaire (colonnes aériennes et enterrées) implantés sur les villes de Aubervilliers, Saint-Denis, la Courneuve et Saint-Ouen.

Ce déploiement s'est réalisé dans le cadre d'un appel à projet de CITEO visant à accompagner l'extension des consignes de tri.

Un projet de décoration des colonnes a été mené avec un collectif d'artistes : le street artiste Jungle et les deux graffeurs Crey 132 et Comer OBK.



2.2.5 LE COMPOSTAGE ET LOMBRICOMPOSTAGE



Depuis 2015, Plaine Commune a fait le choix d'adhérer à l'opération lancée par le SYCTOM « 50 000 composteurs en 2014 ».

Ce dispositif a pour principal objectif d'aider les collectivités adhérentes à compétence collective à mettre en œuvre des programmes de compostage sur leur territoire. Pour cela, le SYCTOM procède à l'acquisition des composteurs domestiques et met ceux-ci à disposition de la collectivité, en contrepartie d'une participation financière symbolique égale à 10% du coût d'acquisition TTC.

Plaine Commune reconduit depuis la convention avec le SYCTOM pour l'acquisition de composteurs et lombricomposteurs. Le dispositif d'aide du SYCTOM permet de proposer aux habitants une mise à disposition gratuite du matériel de compostage et lombricompostage. La livraison est assurée par la régie bac, directement au domicile. Un retrait peut également être proposé en déchetterie.

2.2.5.1 LE COMPOSTAGE

- **Le compostage individuel** : il se développe principalement dans les zones pavillonnaires, chez les particuliers disposant d'un espace extérieur de pleine terre.
- **Le compostage collectif** : il s'agit d'un axe de progression du projet basé sur l'initiative des syndicats de copropriété et des copropriétaires. Une expérience de compostage collectif sur l'espace public à la Zac des Docks est en cours.
- **Le compostage dans les écoles et les centres de loisirs** : les écoles et les centres de loisirs étant des cibles privilégiées en matière de sensibilisation, des sites pilotes font l'objet d'une dotation en composteur en cas de présence d'espace vert ou en lombricomposteur en cas d'absence d'espace vert.

	Pavillons	Collectif	Ecoles, Jardins partagés Associations
AUBERVILLIERS	44	2	1
EPINAY	49	-	11
ILE SAINT DENIS	8	-	-
LA COURNEUVE	17	2	42
PIERREFITTE SUR SEINE	20	-	1
SAINT-DENIS	68	-	2
SAINT-OUEN	39	5	-
STAINS	31	-	1
VILLETANEUSE	8	-	-
TOTAL	284	9	58

Tableau 5 : Nombre de composteurs distribués en 2019

2.2.5.2 LE LOMBRICOMPOSTAGE

Le lombricompostage : il s'agit de rendre accessible le compostage aux usagers n'ayant pas d'espaces verts. Le lombricomposteur présente l'avantage d'être compact et de pouvoir s'implanter en intérieur.

Ville	Modèle 3-4 pers	Modèle 4-6 PERS
AUBERVILLIERS	42	23
EPINAY	15	7
ILE SAINT-DENIS	6	6
LA COURNEUVE	10	2
PIERREFITTE SUR SEINE	3	4
SAINT-DENIS	87	28
SAINT-OUEN	73	23
STAINS	5	5
VILLETANEUSE	2	1
Total	243	99

Tableau 6 : Nombre de lombricomposteurs distribués en 2019

2.2.6 LA MISE EN PLACE DE L'EXPERIMENTATION DE LA COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES

Depuis la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, les établissements producteurs de plus de 10 tonnes par an de biodéchets doivent en assurer le tri et la valorisation. Ces dispositions législatives ont été récemment renforcées par la loi sur la Transition Energétique pour la croissance verte du 17 août 2015, qui prévoit que d'ici à 2025, l'ensemble des producteurs de biodéchets, y compris les ménages, devront disposer d'une solution de proximité de tri à la source des biodéchets, dans le but d'assurer leur valorisation.

Cet objectif extrêmement ambitieux soulève des difficultés à toutes les étapes de la gestion des déchets, du tri à la source, en passant par la collecte, le transfert et le transport des biodéchets, jusqu'à leur traitement dans des sites adaptés à leurs spécificités et à des coûts économiquement supportables.

Notre syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) a souhaité anticiper ces échéances en proposant aux établissements publics territoriaux qui le souhaitent de mettre en place une expérimentation de la gestion des déchets alimentaires. Plaine Commune, qui a en charge la collecte des déchets s'est porté candidat pour cette expérimentation.

En janvier 2018, l'expérimentation d'une collecte en porte à porte a débuté. Ainsi 28 établissements qualifiés de « gros producteurs » car soumis à l'obligation réglementaire de tri des biodéchets ont débuté le tri de leurs déchets alimentaires, y compris les marchés de La Courneuve, Saint-Denis et Aubervilliers.

Outre la mise en place des bacs et de la collecte, chaque établissement a bénéficié d'une formation sur site ainsi que de la mise à disposition de support de communication comme des affiches ou des sets de tables.

En décembre 2019, le nombre d'établissements participant au dispositif est passé à 109, répartis sur l'ensemble du territoire de Plaine Commune. La collecte des déchets alimentaires représente pour l'année 2019 :

- 1 144 tonnes détournées des Ordures Ménagères et soumis à une valorisation matière au travers d'une plate-forme de compostage ou de méthanisation,
- 800 cartons de sacs distribués,
- 223 bacs mis en place.



3. ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

Depuis sa création Plaine Commune a fait le choix d'avoir recours à différents modes de collecte : porte à porte, apport volontaire, collecte pneumatique, déchèteries afin d'adapter le plus possible les moyens de collecte aux spécificités du territoire.



3.1 LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE DES CONTENEURS

Faits marquants de 2019...

☛ Mise en place de l'extension des consignes de tri

3.1.1 LE MARCHÉ DE PRESTATIONS



Pour garantir la propreté de la voirie, la sécurité des habitants et des agents de collecte, la collecte se fait uniquement en bacs. Ces derniers sont mis à disposition par Plaine Commune, les volumes proposés vont de 35l à 770l, la couleur du couvercle varie en fonction du flux et du type d'apporteur.

Néanmoins, sur certaines villes des points d'apport volontaire aériens pour le verre, les emballages et



les cartons sont mis en place. Il s'agit de colonnes d'apport volontaire d'une capacité de 3 ou 4 m³.

Sur certains sites en habitat vertical, en remplacement des bacs roulants le système de colonnes enterrées se développe.



La société CONTENUR assure la fourniture et la maintenance des conteneurs pour la collecte en porte à porte sur l'ensemble du territoire. Elle assure également la fourniture, l'installation et la maintenance des colonnes enterrées.

La société TEMACO assure la fourniture et l'installation des colonnes aériennes.

Sur certains évènements publics, il est proposé de mettre en place des points d'apport volontaire mobiles, pour la collecte du verre.



3.1.2 LA REGIE

Effectifs & Organisation

- 7 agents dont un chef d'équipe
- 2 véhicules - une aire de lavage pour les bacs
- 1 zone de stockage

Missions

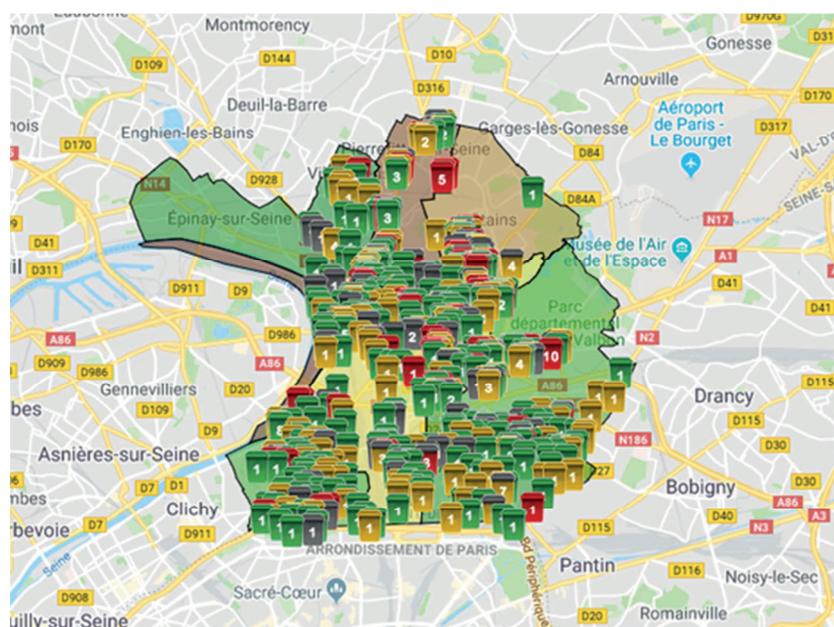
- livraison des caissettes pour le verre
- livraison des composteurs et lombricomposteurs
- livraison et retrait de bacs pour les manifestations
- mise en place des timons
- retraits des bacs
- réparation ou démantèlement et valorisation des bacs hors-service

Bilan 2019

- 313 composteurs de 300L
- 17 composteurs de 400L
- 21 composteurs de 600L
- 342 lombricomposteurs
- 597 interventions de retrait / livraison
- 236 prêts de bacs
- 66 caissettes de 35L
- 158 timons mis en place
- 971 cartons de sacs pour les déchets alimentaires
- 2 enlèvements de semi-remorque pour la valorisation matière

3.2 LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRE

Sur le territoire de Plaine Commune, certaines collectes sont réalisées en apport volontaire. Un peu plus de 10% des logements du territoire disposent d'une collecte en apport volontaire pour les flux d'ordures ménagères, d'emballages, et de verre.



Pour les 5 villes qui ne disposent pas d'une collecte en porte à porte pour le verre, les habitants bénéficient de points d'apport volontaire. La dotation en 2019 était de 696 habitants/colonne en moyenne.

	Population	Nombre de colonnes en place	Nombre d'habitants par colonne
Aubervilliers	86 061	93	925
Ile Saint Denis	7 786	17	458
Saint-Denis	111 354	188	592
Saint Ouen	49 664	68	730
Villetaneuse	13 141	19	692
Total	268 006	385	696

Tableau 7 : Répartition des points d'apport volontaire verre en 2019

Flux de déchets collectés en AV	Mode d'exploitation	Contenants	Population desservie	Villes concernées
Ordures Ménagères	Prestataire Sita	420 colonnes enterrées	10%	Aubervilliers, La Courneuve, L'Ile Saint-Denis, Pierrefitte, Saint-Denis, Stains Villetaneuse.
	Prestataire Sita	7 colonnes semi-enterrées	-	Saint-Denis
	Prestataire Sita	25 colonnes aériennes	-	Pierrefitte,-Saint-Denis,Stains
Emballages	Prestataire Sita	286 colonnes enterrées	10%	Aubervilliers, La Courneuve, L'Ile Saint-Denis, Pierrefitte, Saint-Denis, Stains Villetaneuse.
	Prestataires Sita	4 colonnes semi-enterrées	-	Saint-Denis
	Prestataires Sita	55 colonnes aériennes	-	Pierrefitte – Saint-Denis - Stains
Verre	Prestataire Sita	152 colonnes enterrées	61%	Aubervilliers, La Courneuve, L'Ile Saint-Denis, Pierrefitte, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains Villetaneuse.
	Prestataire Sita	1 colonne semi-enterrée	10%	Villetaneuse
	Prestataire Sita	310 colonnes aériennes	-	Les 9 villes
Carton	Prestataire Sita	17 colonnes aériennes	-	Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, Pierrefitte, Saint-Denis, Saint-Ouen
Déchets dangereux des ménages	Prestataire Paprec	Déchèteries	100%	Les 9 villes
Textiles	Prestataire Le Relais	120 conteneurs	100%	Les 9 villes

Tableau 8 : Les opérations de collecte réalisées en apport volontaire dans le cadre de la compétence "collecte"

Pour rappel, toutes les colonnes d'apports volontaires sont équipées d'une sonde volumétrique, permettant d'organiser les collectes en fonction des taux de remplissage pour une meilleure efficacité.

3.3 CARACTERISTIQUES DES OPERATIONS DE COLLECTE EN PORTE A PORTE

Faits marquants de 2019...

- ☞ Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri
- ☞ Déploiement de la collecte des déchets alimentaires
- ☞ Audit des prestataires de collecte

Depuis la création de Plaine Commune, les modes de collecte n'ont pas cessés d'évoluer pour s'adapter aux contraintes du territoire.

	Ordures Ménagères		Collecte Sélective		Verre		Encombrants	Déchets dangereux
	PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV		
AUBERVILLIERS							Porte à Porte	Apport en déchèterie
LA COURNEUVE								
EPINAY-SUR-SEINE								
ILE-SAINT-DENIS								
PIERREFITTE-SUR-SEINE								
SAINT-DENIS								
SAINT-OUEN								
STAINS								
VILLETANEUSE								

Tableau 9: Répartition des modes de collecte



Sur le territoire de Plaine Commune, le principal mode de collecte reste le porte à porte, qui fait l'objet d'un marché public découpés en 7 lots, pour une durée de 6 ans.

Les fréquences de collecte varient selon les secteurs ainsi que les flux collectés. Cette variabilité permet d'assurer un service suffisant tout en maîtrisant les coûts.

Dans le cadre du nouveau marché, les moyens de collecte mis à disposition par les collecteurs ont été

revus afin de prendre en compte différentes problématiques :

- l'étroitesse de certaines voies,
- la réduction de la taille des voiries dû au stationnement en double files,
- les tonnages importants sur certains grands axes.

La collecte s'effectue au moyen de Bennes d'Ordures Ménagères* (BOM) dont la capacité peut varier :

- BOM de 32 tonnes,
- BOM de 26 tonnes,
- BOM de 19 tonnes,
- BOM de 12 tonnes,
- BOM de 8 tonnes,
- BOM de 3,5 tonnes.

Tous les véhicules de collecte roulent au Gaz Naturel pour Véhicules* (GNV), sauf pour la collecte des encombrants et des points d'apports volontaires. Afin d'assurer et de garantir le bon fonctionnement des collectes, l'âge moyen du parc de bennes doit être inférieur à 5 ans avec un maximum de 8 ans par benne pendant toute la durée du marché. De plus, l'ensemble des véhicules de collecte est équipé d'un système de géolocalisation et de « boîtiers événements », qui servent à signaler les incidents de collecte comme les erreurs de tri ou les stationnements gênants par exemple.

	Ordures ménagères	Emballages	Verre	Objets encombrants
Aubervilliers	4 à 6	2 à 3	-	9
Epinay-sur-Seine	2 à 4	1 à 2	2	14
L'Ile-Saint-Denis	1	1	-	2
La Courneuve	3 à 4	3	2	6
Pierrefitte-sur-Seine	1 à 3	2	1	5
Stains	3 à 4	1	1	4
Saint-Denis	4 à 7	1 à 2	-	12
Saint-Ouen	4 à 6	2	-	16
Villetaneuse	2 à 3	2	-	2
Total	24 à 38	15 à 18	6	70

Tableau 10: Dotation en Bennes d'Ordures Ménagères pour les villes de Plaine Commune

Afin d'assurer au mieux le contrôle de ces prestations, les équipes de collecte des Unités Territoriales se sont réorganisées en 2018. Cela s'est traduit par :

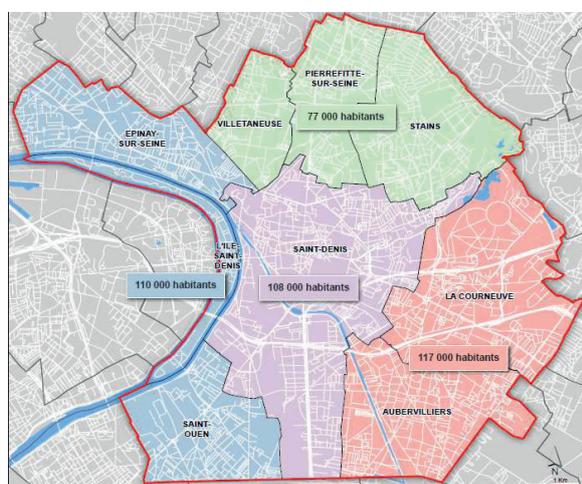
- Une évolution des fiches de postes des assistants de collecte prenant en compte les besoins en terme de contrôle des prestations de collecte, de lutte contre les dépôts sauvages et de sensibilisation au tri sélectif
- Un redéploiement de ces agents en corrélation avec le nombre de tournées effectuées sur le périmètre de chaque Unité Territoriale

3.4 LES FREQUENCES DE COLLECTE

	Prestataires	Fréquence de collecte	Contenant	% de population desservie
Ordures ménagères résiduelles	Derichebourg, ESD, Sita, Véolia	C2 ² à C6	Bac gris couvercle gris	100%
Ordures ménagères résiduelles	ESM	-	Collecte pneumatique	1835 logements
Verre	Derichebourg, ESD, Sita, Veolia	1 fois toutes les 2 semaines	Bac gris couvercle vert	39%
Collecte sélective	Derichebourg, ESD, Sita, Véolia	1 fois toutes les 2 semaines	Bac gris couvercle jaune	100%
Encombrants	Sepur	1 fois toutes les 2 semaines	En tas sur la voie publique	100%
Déchets des professionnels	Derichebourg, ESD, Sita, Véolia	C2 à C6	Bas gris couvercle Orange	-
Cartons	Groupement de régies de quartier	C3	En rack ou en bales	Zones d'activités ou à fort potentiel commercial et marchés forains

Tableau 11 : Fréquence de collecte des déchets en porte à porte

3.4.1.1 LES ORDURES MENAGERES



Le marché de collecte est organisé en 4 lots géographiques :

- Saint-Denis,
- Epinay-sur- Seine, L'Île Saint-Denis, Saint-Ouen,
- Aubervilliers, La Courneuve,
- Pierrefitte, Villetaneuse, Stains.

² Représente le nombre de collecte par semaine.

Chacun des lots comprend la collecte en porte à porte des ordures ménagères, la collecte sélective, la collecte du verre et les marchés forains.

Les collectes d'ordures ménagères sont assurées en règle générale le matin de 6h à 15 h, exceptées :

- Epinay sur Seine de 18h à 00h, dans le centre-ville,
- Stains de 13h à 20h, dans les grands ensembles,
- Saint-Denis de 12h à 20h, dans les grands ensembles,
- Saint-Denis de 15h à 00h, dans le centre-ville.

Les déchets des professionnels

La collecte des Ordures Ménagères* (OM) dessert l'ensemble de la population y compris l'ensemble des professionnels dans la limite des 1100L hebdomadaires collectés dans le cadre de la TEOM*.

Au-dessus de 1100L hebdomadaires, les professionnels ont le choix entre faire appel à un prestataire de collecte privé ou bien passer une convention tarifaire avec Plaine Commune.

La convention est établie pour une durée de 3 ans, le montant de la redevance est évalué en fonction du volume de bacs en place. Actuellement, près de 700 entreprises ont contracté une convention avec Plaine Commune.

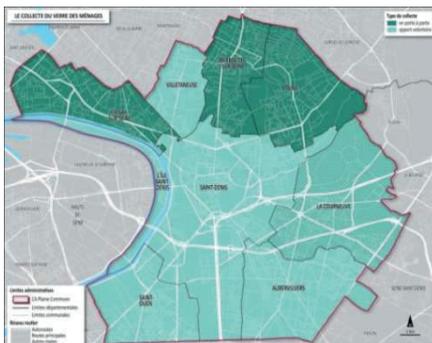
3.4.1.2 LA COLLECTE SELECTIVE



Les emballages ménagers recyclables hors verre, sont collectés en mélange avec les papiers, journaux, et magazines dans un bac à couvercle jaune.

La collecte a lieu une fois tous les 15 jours pour l'ensemble des usagers de 6h à 15h.

3.4.1.3 LA COLLECTE DU VERRE



Les villes d'Epinay-sur-Seine, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine et Stains disposent d'une collecte du verre en porte à porte. Pour ces villes, la collecte a lieu une fois tous les 15 jours, de 6h à 15h.

3.4.1.4 LES CARTONS



Une collecte des cartons des zones d'activités ou à fort potentiel commercial ainsi que sur 3 marchés forains est réalisée trois fois par semaine, le matin ou l'après-midi, en fonction des villes.



3.4.1.5 LES ENCOMBRANTS



La collecte des encombrants est réalisée 2 fois par mois sur chacune des villes, en tas sur le trottoir.

3.5 LE RESEAU DES DECHETERIES TERRITORIALES

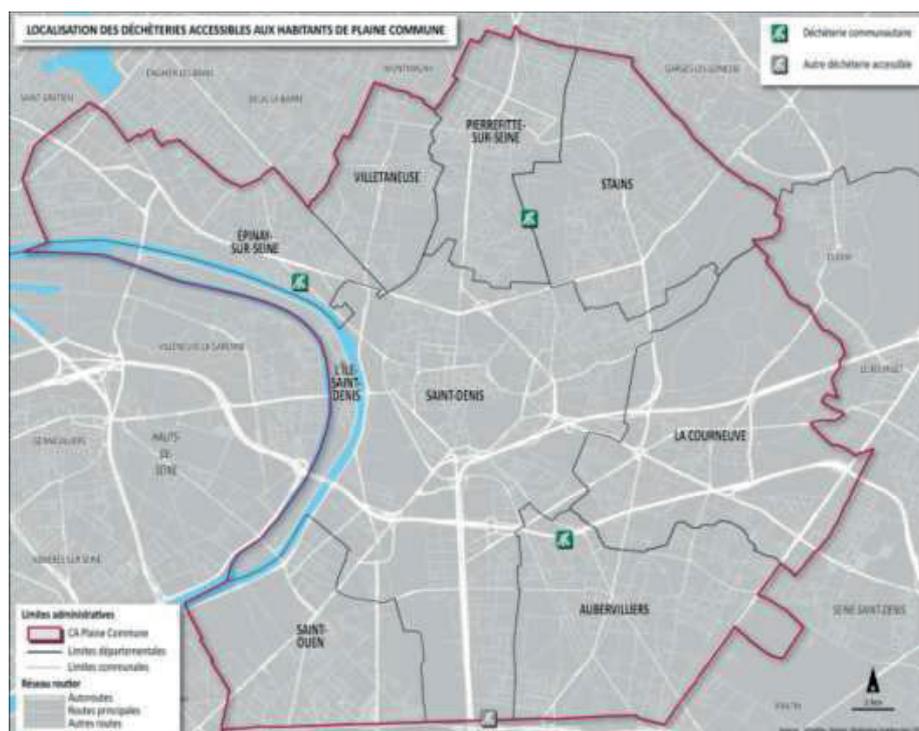
Faits marquants de 2019...

☞ Un taux de fréquentation en baisse de 17%

3.5.1 LES DECHETERIES

Plaine Commune est dotée de 3 déchèteries situées à Pierrefitte-sur-Seine, Aubervilliers et Epinay-sur-Seine. Ces équipements complètent les collectes en porte à porte et permettent la collecte de déchets spécifiques (gravats, peinture, batterie, déchets d'équipements électriques et électroniques...). Les déchèteries d'Aubervilliers et de Pierrefitte sont gérées en régie, celle d'Epinay est exploitée via un marché de prestation de service. Les agents accueillent et orientent les usagers.

A noter que la déchèterie de la Ville de Paris située porte de la Chapelle (logo en gris sur la carte ci-dessus) est également accessible aux habitants de Saint-Denis et de Saint Ouen.



Carte 3 : Localisation des déchèteries

Nombre de déchèteries	3						
Nombre moyen d'habitants par déchèterie	145 000 hab.						
Maîtrise d'ouvrage	EPCI en charge de la collecte						
« Haut de quai » : mode d'exploitation	2 déchèteries en régie - 1 en prestations de services						
« Bas de quai » : mode d'exploitation	Prestations de services						
Nombre de déchèteries acceptant les artisans	3						
Facturation des artisans	oui						
Nature des déchets des artisans acceptés	déchets non dangereux, déchets inertes, et déchets dangereux						
Nombre de visites dans l'année	46 161 (41 401 particuliers et 4 760 professionnels)						
Zone dédiée au réemploi	non						
	Particuliers						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Aubervilliers	13h30-18h40	9h-12h / 13h30-18h40	13h30-18h40	9h-12h / 13h30-18h40	13h30-18h40	9h-12h / 13h30-18h40	9h-12h / 13h30-18h40
Epinay Sur Seine	9h - 18h40	12h - 18h40	9h - 18h40	12h - 18h40	9h - 18h40	9h - 18h40	9h - 18h40
Pierrefitte	13h30-18h40	9h-12h / 13h30-18h40	13h30-18h40	9h-12h / 13h30-18h40	13h30-18h40	9h-12h / 13h30-18h40	9h-12h / 13h30-18h40
	Professionnels						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi		
Aubervilliers	7h-12h	-	7h-12h	-	7h-12h		
Epinay Sur Seine	-	7h-12h	-	7h-12h	-		
Pierrefitte Sur Seine	8h-12h	-	8h-12h	-	8h-12h		

4. LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN



En 2019, Plaine Commune a collecté 211 788 tonnes de déchets (hors déchets de l'espace public), dont 164 663 d'ordures ménagères et assimilées répartis par flux



13,75 kg par habitant et par an de collecte sélective

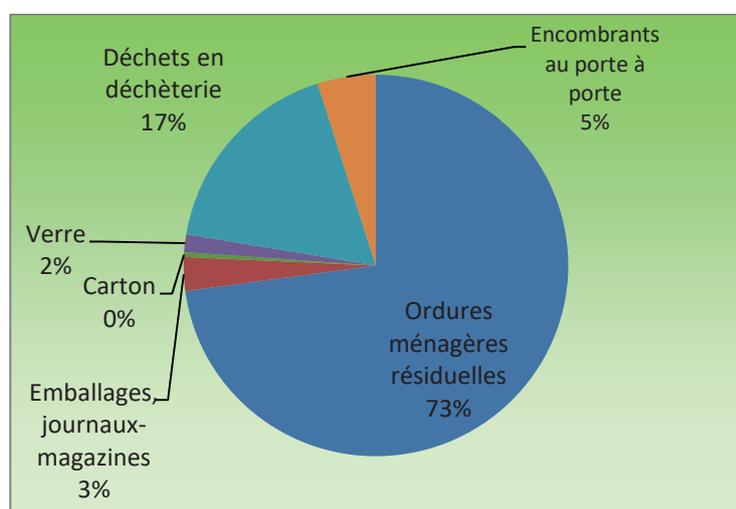
353 kg par habitant et par an d'ordures ménagères résiduelles

7,29 kg par habitant et par an de verre

4.1 LES TONNAGES DES FLUX DE DECHETS COLLECTES PAR PLAINE COMMUNE

Faits marquants de 2019...

- ☞ Une augmentation du tonnage global de déchets ménagers et assimilés collectés de 1,85%
 - ☞ Hausse des tonnages d'ordures ménagères : +0,98%
 - ☞ Hausse des tonnages d'emballages (+8,24%) et des cartons (+2,57%)
 - ☞ Hausse des tonnages de verre : +4,55%
 - ☞ Hausse des tonnages de 1,8% des apports en déchèteries
- ☞ Les déchets collectés sur l'espace public représentent 71kg/hab/an soit une augmentation des tonnages de 1%



Ordures ménagères résiduelles	153 484
Emballages, journaux-magazines	5987
Verre	3 171
Déchets alimentaires	1 144
Déchets en déchèterie	36 799
Encombrants au porte à porte	10 326
Cartons	877
TOTAL	211 788

Figure 2: Tonnages des déchets collectés en 2019

Déchets	Territoire Plaine Commune	Seine-Saint-Denis	Ile-de-France	France
Ordures ménagères résiduelles	352,59	312	292	288
Emballages et Papiers graphiques	13,75	23	35	48
Verre	7,29	10	20	29
Biodéchets	2,63	0	1	19
Déchets verts hors déchèteries	0	8	21	0
Encombrants hors déchèteries	23,72	21	24	12
Déchèteries	84,53	88	69	195
Textiles	0	1	1	0
TOTAL DMA hors déchets des collectivités	484,51	462	461	590

Tableau 12: Comparaison des ratios de production de déchets

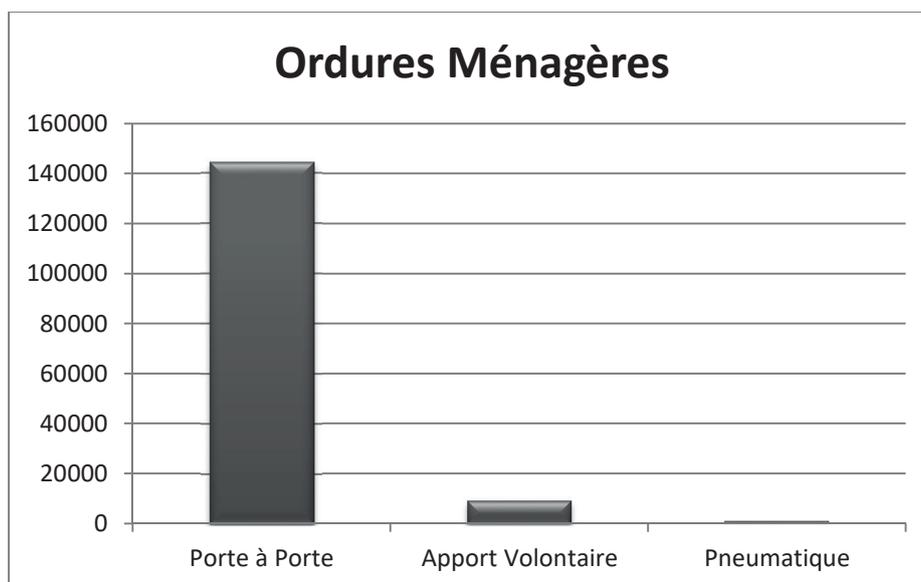
4.1.1 LES TONNAGES ORDURES MENAGERES

153 484 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées soit 353 kg/hab/an, 94% de ces déchets soit 144 456 tonnes sont collectés en porte à porte, les 6% restant, soit 9 028 tonnes, sont collectés en apport volontaire via les colonnes enterrées ou aériennes.

La collecte pneumatique de Saint-Ouen a permis de collecter 927 tonnes d'ordures ménagères :

	Ordures ménagères
janv-19	71,14
févr-19	79,74
mars-19	78,96
avr-19	77,16
mai-19	82,32
juin-19	82,4
juil-19	84,84
août-19	56,06
sept-19	83,02
oct-19	77,24
nov-19	75,92
déc-19	77,94
Total	926,74

Tableau 13 : Tonnage d'ordures ménagères de la collecte pneumatique



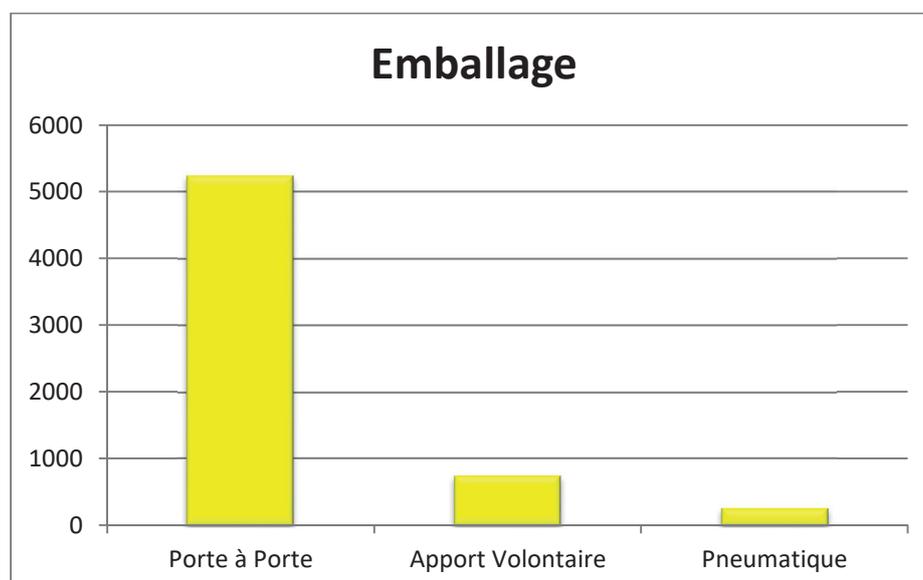
4.1.2 LES TONNAGES EMBALLAGES

5 987 tonnes d’emballages hors verre ont été collectées en 2019, soit 13,75 kg/hab/an. 88% de ces déchets soit 5 240 tonnes sont collectés en porte à porte, les 17% restant, soit 747 tonnes, sont collectés en apport volontaire via les colonnes enterrées ou aériennes.

La collecte pneumatique de Saint-Ouen a permis de collecter 264 tonnes de collecte sélective :

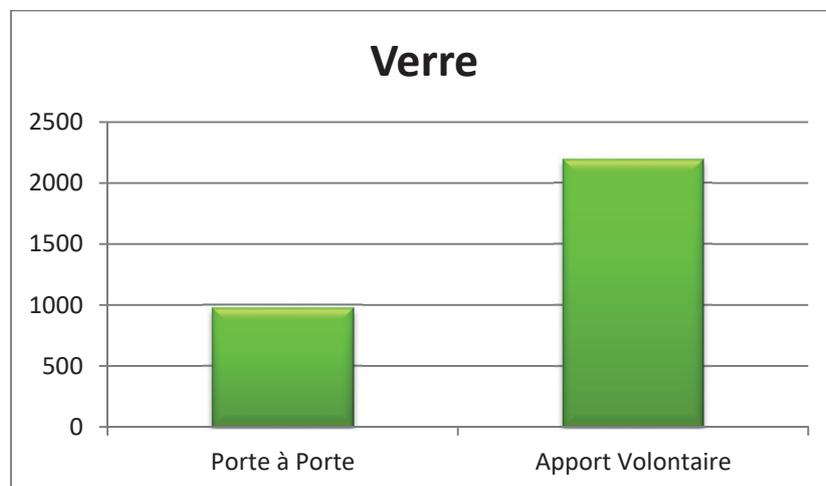
	Collecte sélective
janv-19	18,40
févr-19	18,72
mars-19	25,58
avr-19	20,76
mai-19	26,56
juin-19	18,78
juil-19	20,14
août-19	21,68
sept-19	17,24
oct-19	20,98
nov-19	26
déc-19	30,3
Total	265,14

Tableau 14 : Tonnage de collecte sélective de la collecte pneumatique



4.1.3 LES TONNAGES VERRE

3 171 tonnes de verre ont été collectées soit 7,28 kg/an/habitant. 69% de ces déchets, soit 2 194 tonnes, sont collectés en apport volontaire, les 31% restant, soit 977 tonnes, sont collectés en porte à porte.



4.1.4 LES TONNAGES ENCOMBRANTS

10 326 tonnes d'encombrants ont été collectées soit 23,72 kg/hab/an. Cela représente une baisse de 0,5% par rapport à 2018.

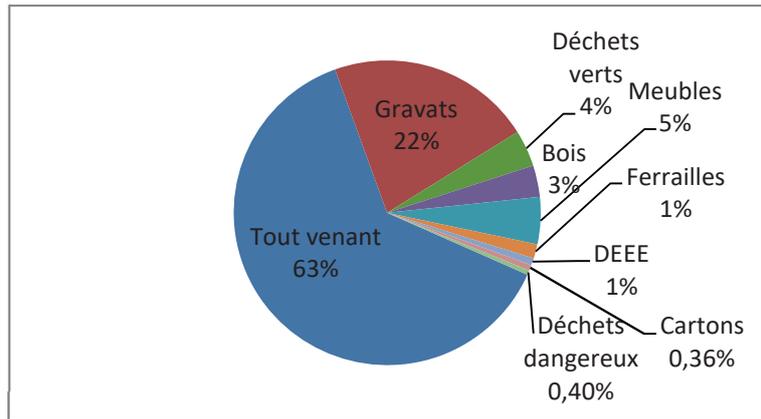
4.1.5 LES CARTONS

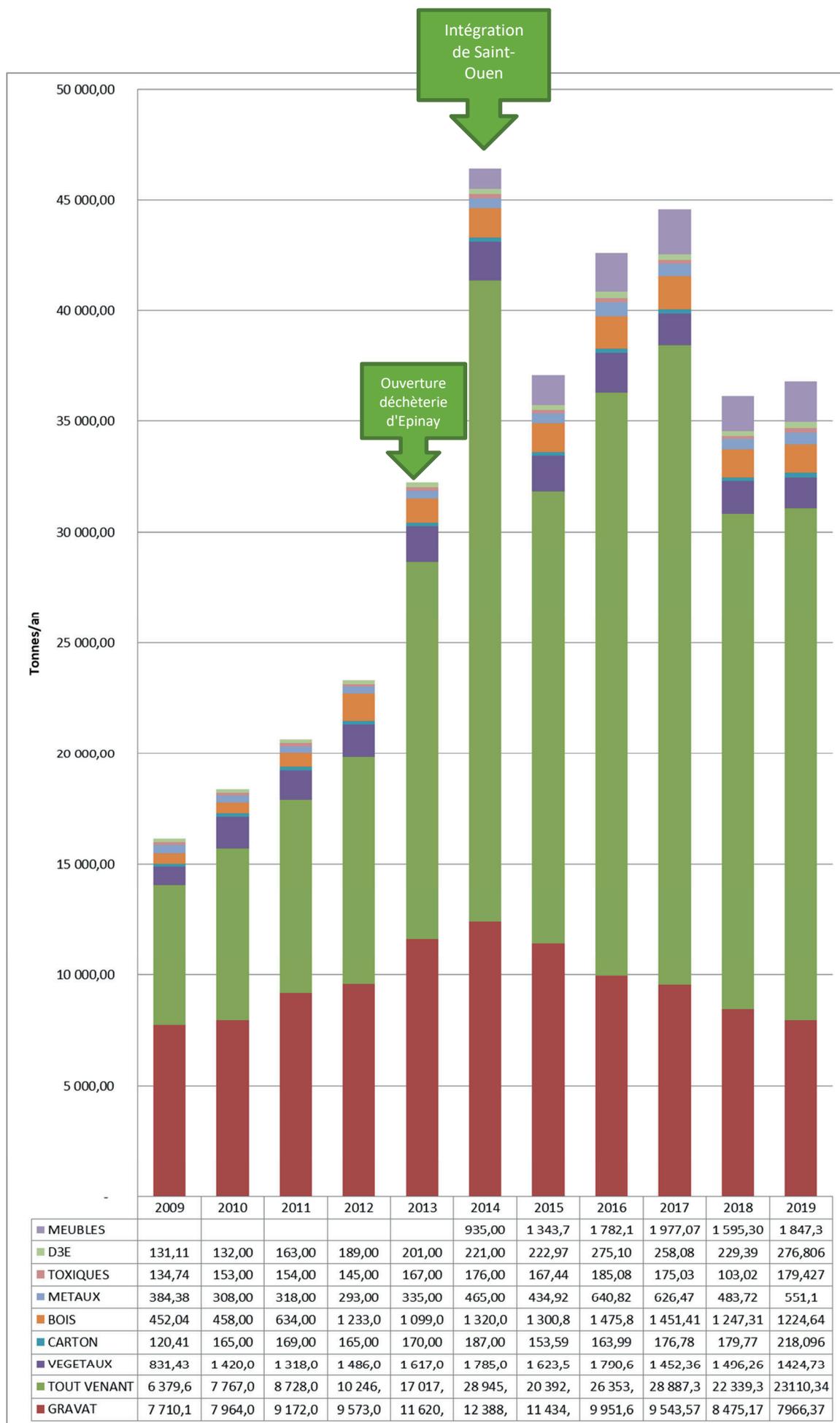
En 2019, le marché d'insertion a permis de collecter 877 tonnes de cartons.

4.1.6 LES TONNAGES COLLECTES EN DECHETERIES TERRITORIALES

Entre 2018 et 2019 les tonnages ont augmenté de 1,8%.

Flux	Gravats	Tout-venant	Végétaux	Cartons	Bois	Métaux	Toxiques	D3E	Meubles
Variation 2018/19	-6%	3%	-5%	21%	-2%	14%	74%	21%	16%





4.1.7 LES FILIERES DE VALORISATION

Les sociétés Paprec et Sita assurent les rotations des bennes des déchèteries. Depuis 2007 l'organisme Envie assure l'enlèvement des D3E qui sont regroupés par le biais des déchèteries, des quais de transferts et des Centres Techniques Municipaux* (CTM).

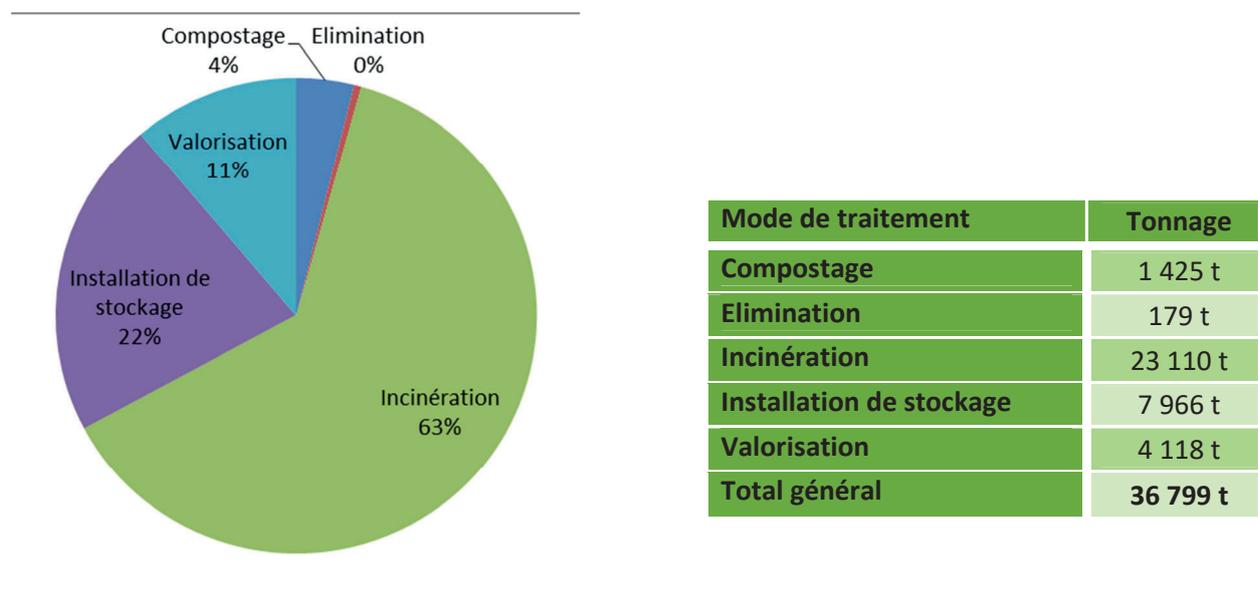


Figure 3 : Modes de traitement et tonnages des déchets collectés en déchèterie

Les déchets collectés en déchèterie sont repris par différentes entreprises :

- Sita : déchets verts, déchets de bois, DIB,
- Triadis DIS : déchets amiantés, peintures, solvants, déchets de produits phytosanitaires, PCL (produits chimiques de laboratoire), combustibles, batteries, aérosols,
- Paprec : métaux non ferreux, cartons,
- Alliapur : Pneus (uniquement quelques sites),
- Rodor : huiles de vidanges,
- Screlec : piles et accumulateurs,
- Envie : D3E,
- Recylum : néons et ampoules basse consommation,
- Eco-Mobilier : ameublement,
- Eco-DDS : déchets diffus spécifiques des ménagers.

4.1.8 LES TONNAGES DES DECHETS COLLECTES SUR L'ESPACE PUBLIC

Les déchets collectés sur l'espace public sont composés des dépôts sauvages, des déchets de balayages et des sacs des corbeilles de rues. En 2019, Plaine Commune a collecté sur l'espace public **30 941 tonnes** de déchets, soit une augmentation de 1% par rapport à 2018.

	2015	2016	2017	2018	2019	Ration en kg/an/hab
PRESTATAIRE	8 460	5 916	5 029	7 938	9 957	23
UT- VILLE - REGIE	22 655	29 000	33 774	22 705	20 984	48
Total	31 115	34 916	38 803	30 643	30 941	71

Tableau 15 : Tonnages des déchets collectés sur l'espace public

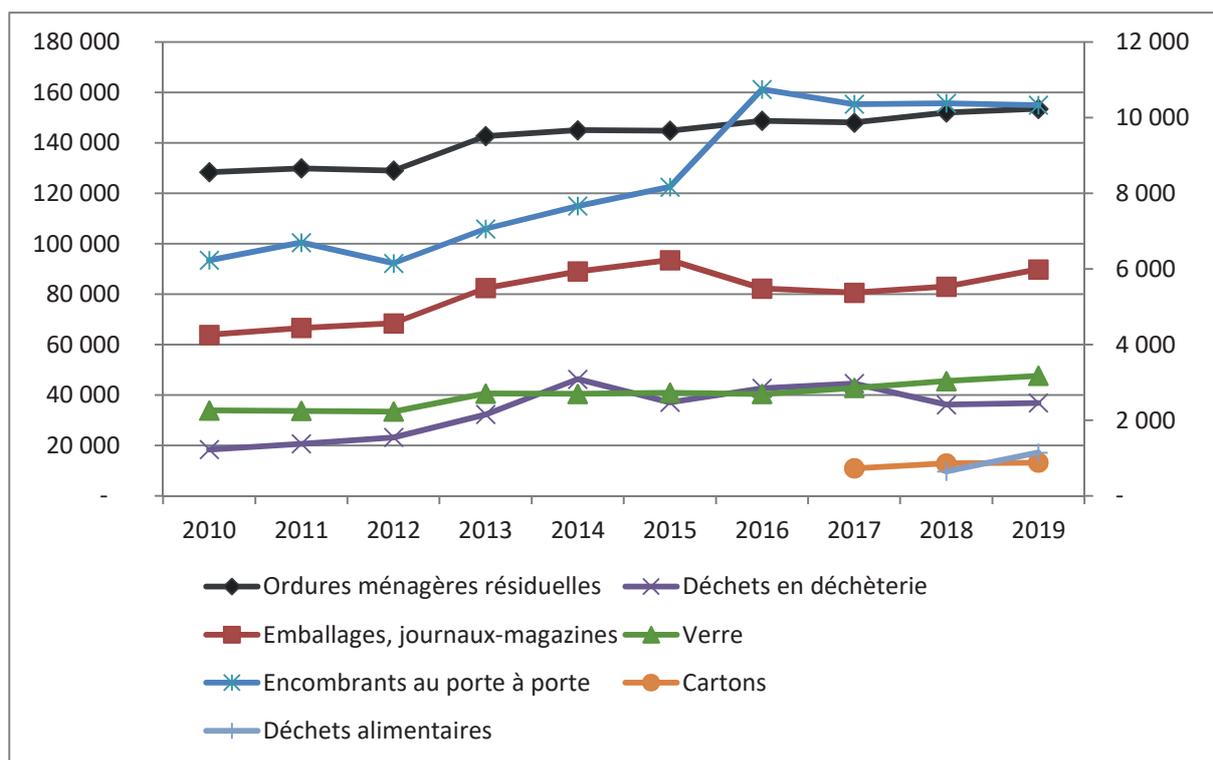
4.2 L'EVOLUTION DES TONNAGES

Entre 2018 et 2019, la quantité de déchets ménagers a augmenté de 1,85%. Le tonnage des ordures ménagères résiduelles a augmenté de près de 1%. Par ailleurs, la collecte sélective augmente de 8,24%, le verre quant à lui a augmenté de 4,55%.

Par ailleurs, il y a eu une augmentation des apports en déchèterie de 1,80%, des cartons de 2,57% et des déchets alimentaires de 77,36%.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	variation 2018/2019
Ordures ménagères résiduelles	128312	129841	128969	142654	144995	144778	148695	148 013	151 999	153 484	0,98%
Emballages, journaux-magazines	4256	4439	4562	5493	5931	6233	5482	5 368	5 531	5 987	8,24%
Cartons	-	-	-	-	-	-	490	727	855	877	2,57%
Verre	2257	2245	2227	2703	2694	2726	2690	2 852	3 033	3 171	4,55%
Déchets alimentaires									645	1 144	77,36%
Sous total Ordures Ménagères et Assimilées	134825	136525	135758	150850	153620	153737	156867	156 234	160 564	164 663	2,01%
Déchets en déchèterie	18369	20656	23164	32285	46243	37074	42618	44 548	36 149	36 799	1,80%
Encombrants au porte à porte	6225	6696	6145	7057	7661	8165	10745	10 351	10 377	10 326	-0,49%
Total Déchets Ménagers et Assimilés (hors déchets communaux)	159419	163877	165066	190192	207524	198976	210720	211 860	207 945	211 788	1,85%

Tableau 16 : Evolution des tonnages collectés depuis 2010



Graphique 3 : Evolution des tonnages par flux

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	variation 2018/2019
Ordures ménagères résiduelles	362,68	363,80	358,57	350,26	353,28	349,60	352,72	344,76	347,56	352,59	1,45%
Emballages, journaux-magazines	12,03	12,44	12,68	13,49	14,45	15,05	13,00	12,50	12,65	13,75	8,74%
Verre	6,38	6,29	6,19	6,64	6,56	6,58	6,38	6,64	6,94	7,28	5,04%
<i>Sous total Ordures Ménagères et Assimilées</i>	381,09	382,52	377,44	370,38	374,30	371,24	372,11	363,91	367,14	378,27	2,48%
Déchets en déchèterie*	51,92	57,88	64,40	79,27	112,67	89,52	101,10	103,77	82,66	84,53	2,27%
Encombrants au porte à porte	17,60	18,76	17,08	17,33	18,67	19,72	25,49	24,11	23,73	23,72	-0,03%
Total hors déchets communaux et cartons	450,60	459,16	458,93	466,98	505,64	480,48	498,69	491,79	475,48	484,27	1,85%

Tableau 17 : Evolution des ratios de production de déchets en kg/an/habitant

5. LE TRAITEMENT

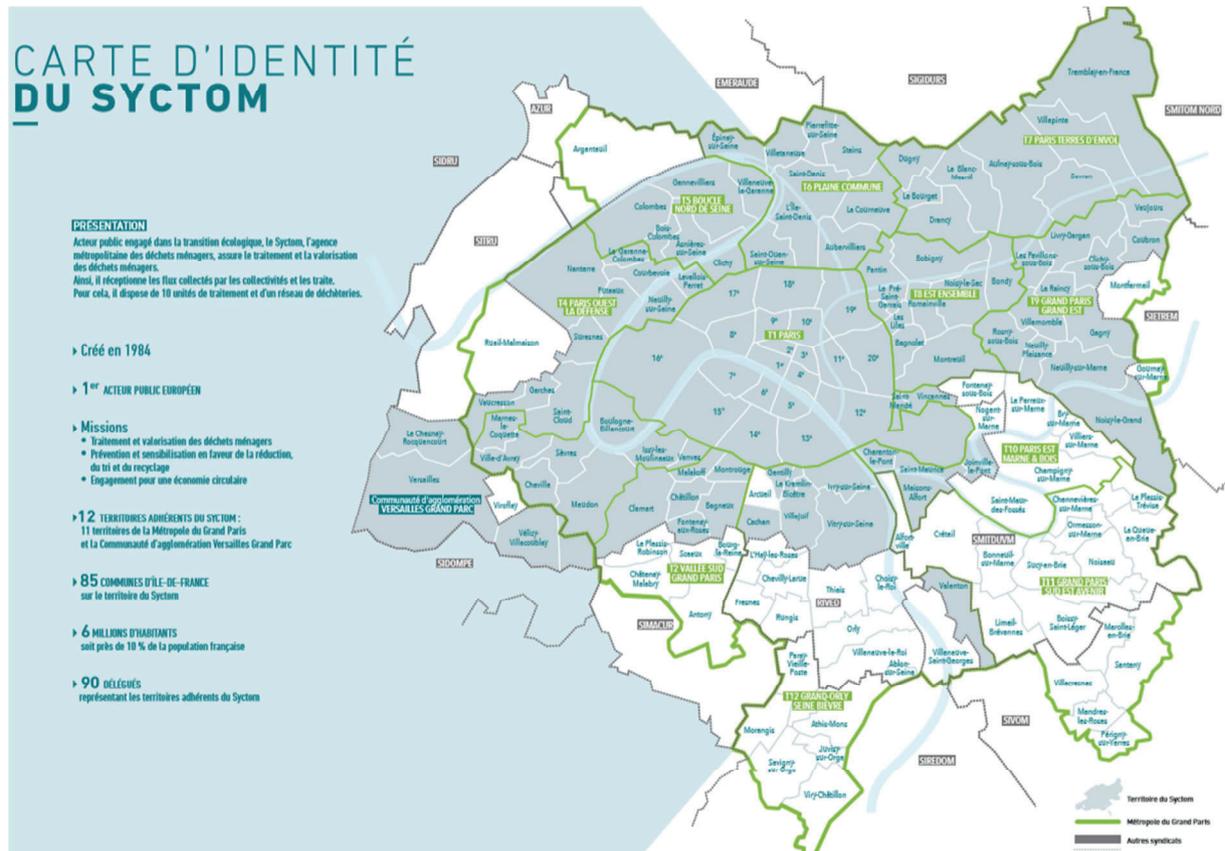


Plaine Commune a transféré la compétence collecte au SYCTOM. Cette partie présente donc des extraits du rapport annuel 2019 du SYCTOM.

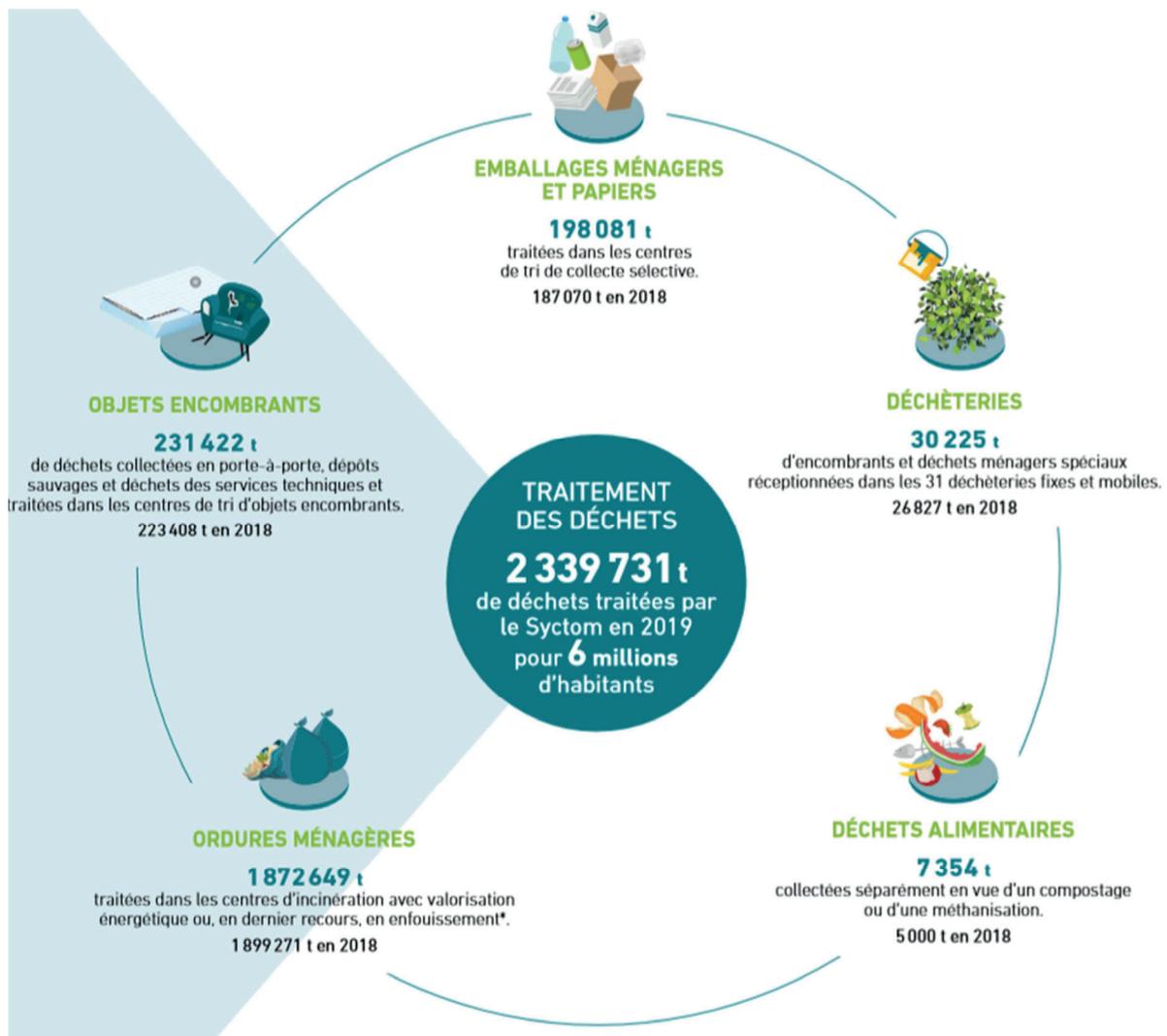


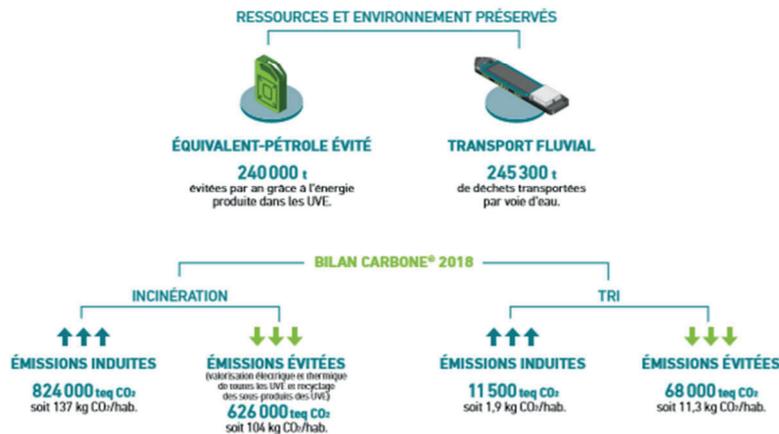
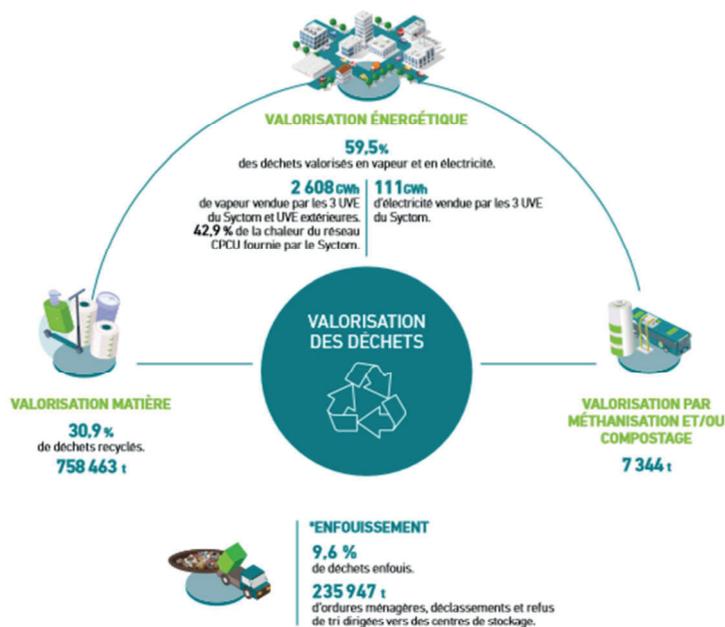
5.1 L'ORGANISATION

Plaine Commune a transféré sa compétence « traitement » des déchets ménagers et assimilés au SYCTOM agence métropolitaine. Ce dernier n'a cependant pas pris dans son périmètre de compétence le traitement des déchets dangereux. Les éléments concernant l'organisation et le bilan du SYCTOM sont téléchargeables sur le site <http://www.syctom-paris.fr>.



Carte 4 : Le territoire du SYCTOM au 1^{er} janvier 2019 (source RA2019 du SYCTOM)





La participation de Plaine Commune au SYCTOM est basée sur le principe suivant :

- une part fixe en €/habitant,
- chaque tonne déposée sur une installation du SYCTOM, quel que soit le flux de déchets, fait l'objet d'une redevance à la tonne → **Ce mode de facturation est incitatif à la réduction des déchets.**

ÉVOLUTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET OBJETS ENCOMBRANTS

Calculé au prorata de la quantité de déchets apportée au Sycotom et de la population de chaque commune ou intercommunalité.



En 2019, les tarifs de la redevance des ordures ménagères et objets encombrants et de la part population restent inchangés par rapport à la tarification instaurée par le Sycotom en 2018 (94 €/tonne et 5,6 €/habitant), confirmant ainsi la baisse depuis 2015 (-3,5 % pour le traitement des tonnages d'OM/OE et -12,1 % pour la part population).

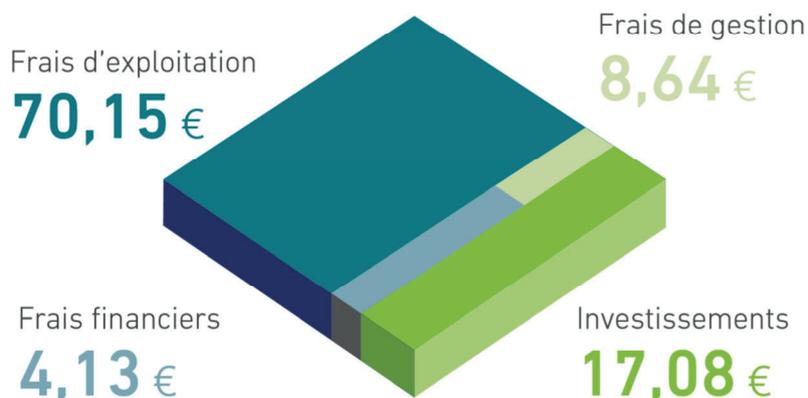
Les tarifs de la redevance et les soutiens versés au titre de la collecte sélective ainsi que des biodéchets ont également été maintenus, afin d'inciter au développement des performances de tri et de la collecte des déchets alimentaires.

Les tonnages d’emballages et journaux en mélange font l’objet d’une rétribution (généralement autour de 125 €/tonne pour Plaine Commune), qui dépend des performances de tri. Ce montant intègre les soutiens des éco organismes et les produits issus de la vente des matériaux valorisables.

→ Ce mode de facturation incite à l’amélioration des performances de tri sélectif.

UTILISATION DE LA REDEVANCE

pour 100 €



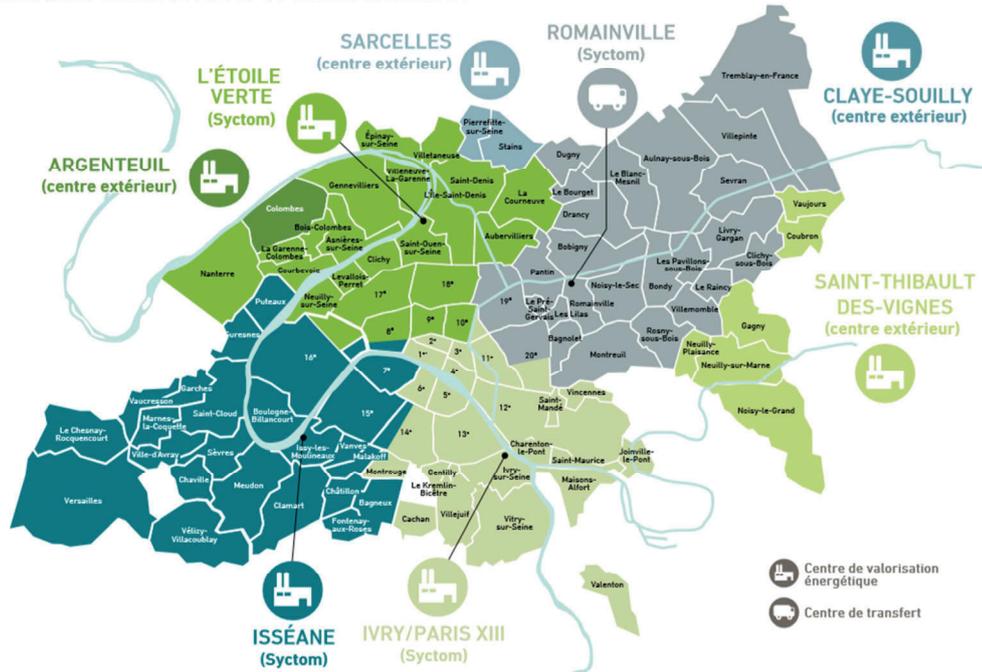
5.1.1 LOCALISATION DES INSTALLATIONS

Flux de déchets	Installation	Localisation	Villes s’y rendant
Ordures ménagères et DIB	Usine d’Incinération des Ordures Ménagères* (UIOM)	Saint-Ouen (93)	Aubervilliers – Epinay sur Seine – L’Ile Saint Denis – La Courneuve - Saint Denis – Saint-Ouen -Villetaneuse
	Usine d’Incinération des Ordures Ménagères* (UIOM)	Sarcelles (95)	Pierrefitte sur Seine – Stains
Emballages	Centre de tri	Blanc Mesnil (93)	Aubervilliers - Epinay sur Seine – L’Ile Saint Denis – La Courneuve - Pierrefitte sur Seine –Saint Denis - Stains - Villetaneuse
	Centre de tri	Paris (17è)	Saint-Ouen
Verre	Centre de transfert	Villeparisis (77)	Toutes les villes
Encombrants	Centre de tri	Gennevilliers (92)	Saint-Ouen - Epinay sur Seine
	Centre de transfert	Pierrefitte (93)	L’Ile Saint Denis – Saint Denis – Pierrefitte - Villetaneuse
	Centre de transfert	La Courneuve (93)	Aubervilliers - La Courneuve - Stains

Tableau 18 : Localisation des exutoires de Plaine Commune

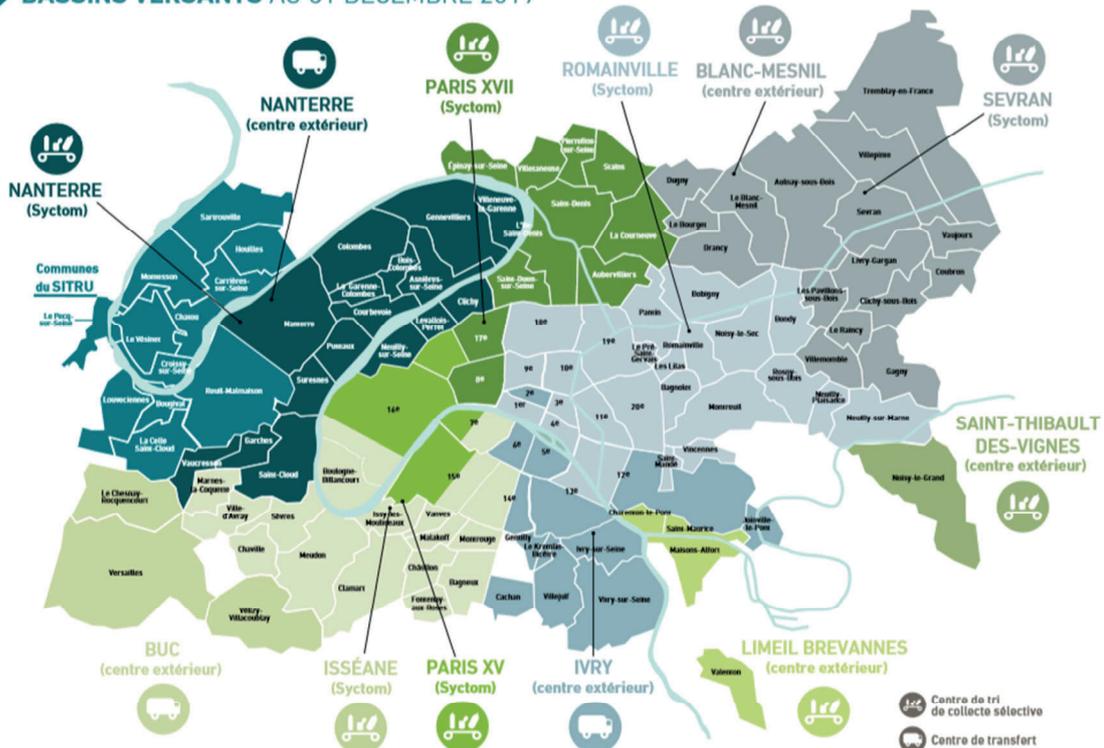
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

BASSINS VERSANTS AU 31 DÉCEMBRE 2019



COLLECTE SÉLECTIVE

BASSINS VERSANTS AU 31 DÉCEMBRE 2019



Certains déchets passent par des centres de transfert pour respecter la logique de proximité.

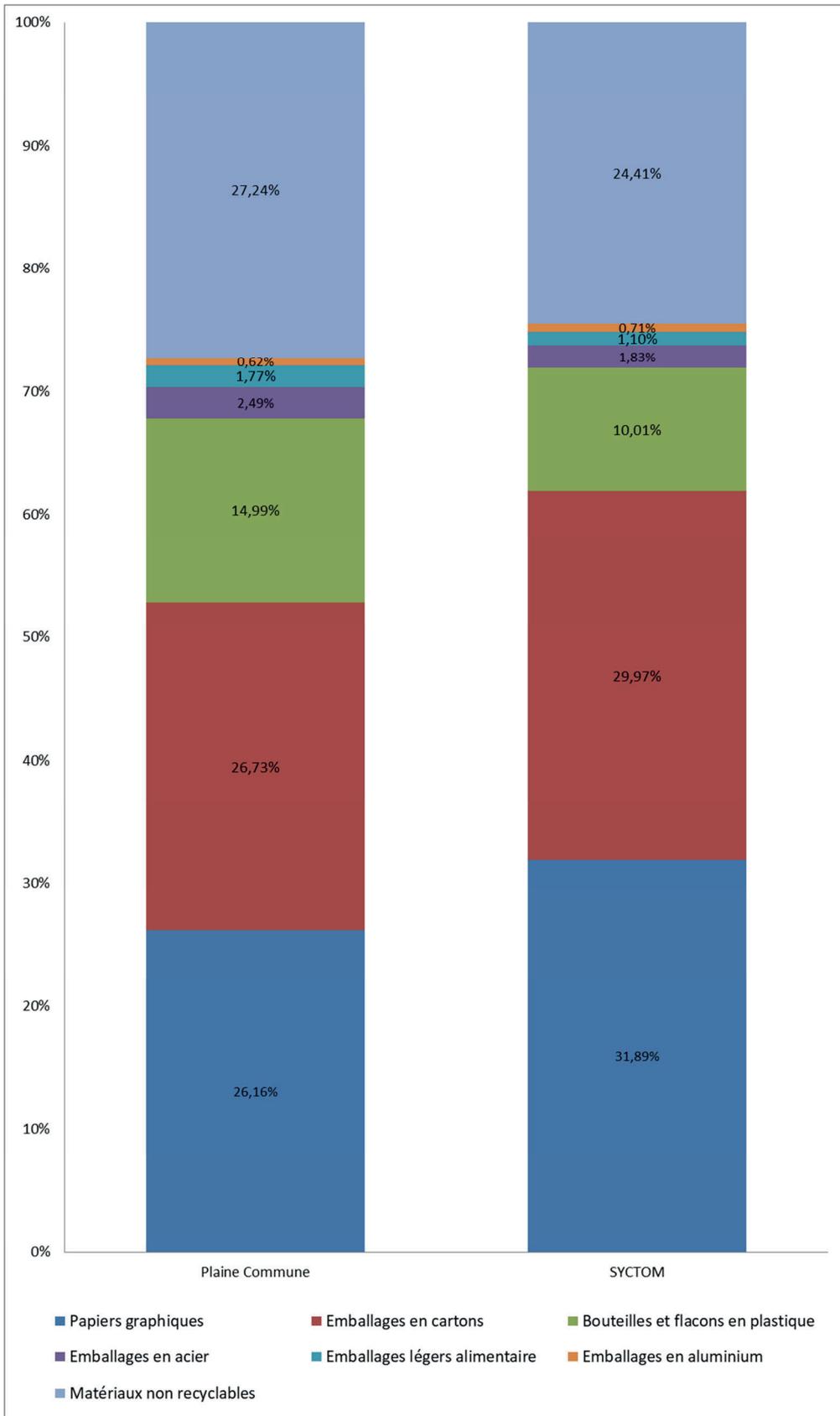
Carte 5 : Les installations de traitement

5.2 LA VALORISATION MATIERE ET ORGANIQUE

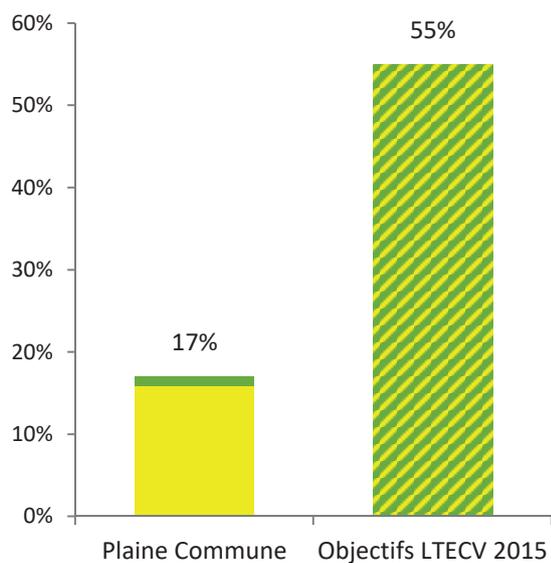
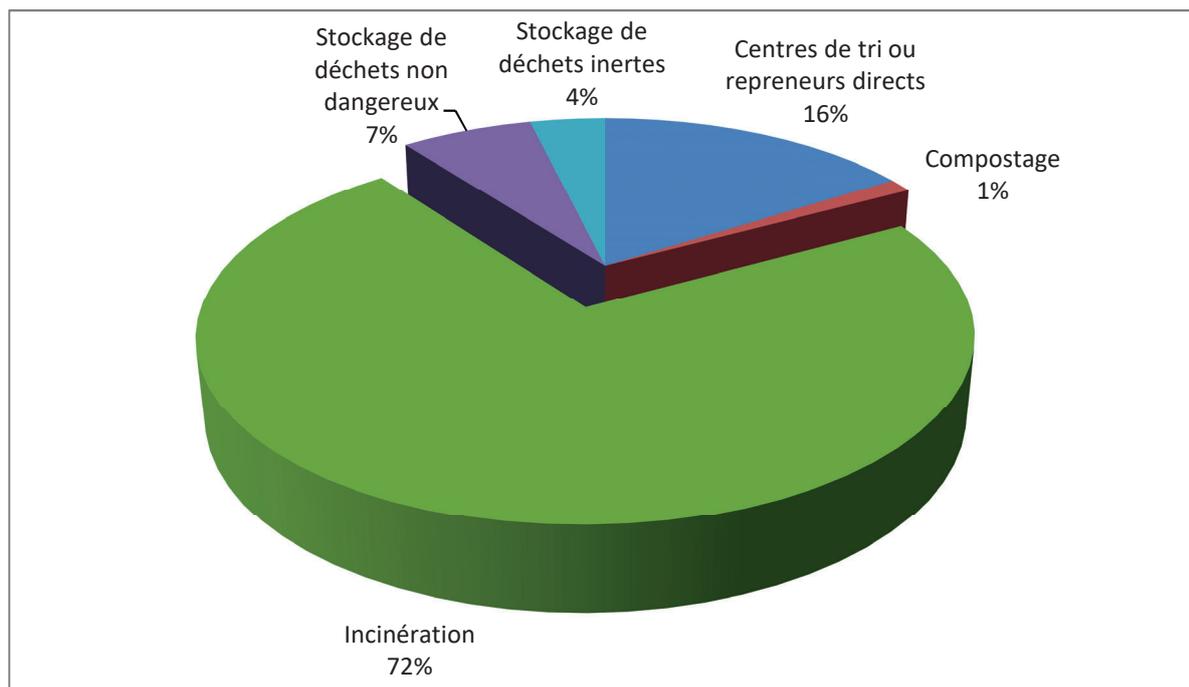
5.2.1 LA QUALITE DES COLLECTES SELECTIVES

Les caractérisations effectuées par le SYCTOM donnent un aperçu de la qualité de la collecte sélective. C'est sur la base de ces résultats que sont calculés les soutiens versés par le SYCTOM.

Tonnages d'emballages et papiers graphiques en sortie de centres de tri	Ratio en kg/hab	Données Ile-de-France 2012 (en kg/hab)	Données France 2012 (en kg/hab)	Tonnages 2019
Aluminium	0,09	0,5	0,4	38
Acier	0,35	6,1	5,1	153
Papiers Cartons (EMR + ELA)	3,99	6,9	9,9	1 746
Plastiques (bouteilles et flacons)	2,10	2,7	3,8	919
Verre	7,25	20,4	29,6	3 171
Journaux magazines (1.11)	3,67	12,0	28,0	1 603
Refus en sortie de centre de tri	3,82	9,0	9	1 669
TOTAL	21,26	57,6	85,8	9 299



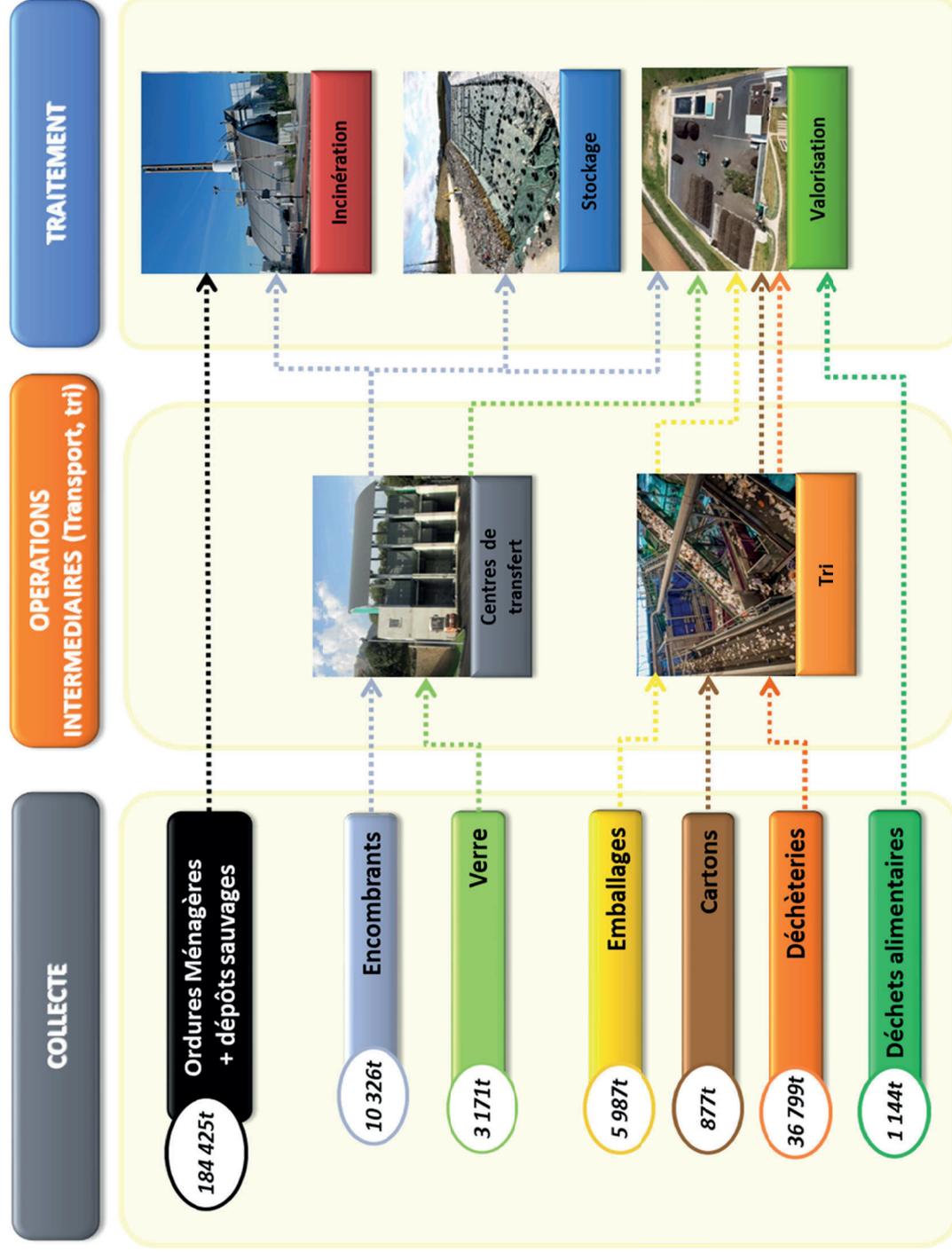
5.2.2 BILAN DE LA VALORISATION



En 2019, 72% des déchets collectés par Plaine Commune sont incinérés et la part de recyclage matière et organique est de 17%.

La relance de la collecte sélective ainsi que les politiques de prévention des déchets ont pour objectif de diminuer la part incinérée pour augmenter le taux de valorisation matière (centres de tri et compostage), et ainsi atteindre les objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 à savoir un taux de recyclage matière et organique de 55% des déchets non dangereux en 2020 et 65% en 2025.

5.3 SYNOPTIQUE



6. COUT DU SERVICE PUBLIC



Le financement des déchets est assuré par le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Depuis sa création Plaine Commune a fait le choix de consacrer cette taxe au financement de la collecte et du traitement des déchets.



6.1 LE MODE DE FINANCEMENT

Le financement des déchets est assuré par le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (indexée sur la valeur locative des locaux), pouvant être répercutée par le propriétaire du local sur les charges payées par le locataire.

A cela s'ajoute le produit de la redevance spéciale payée par les professionnels produisant plus de 1 100 litres d'ordures ménagères, ainsi que les déchèteries.

En plus de ces recettes, Plaine Commune perçoit les produits issus de la vente des matériaux valorisables, des soutiens financiers de la part des éco organismes et de l'ADEME

6.2 LES PRESTATIONS REMUNEREES

Les prestations rémunérées mentionnées ci-après font toutes l'objet d'un marché public.

Le marché de collecte est décomposé en lots géographiques ou territoriaux, raison pour laquelle des prestataires différents collectent les déchets en porte à porte sur le territoire :

Nature prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Prestataire	Montant TTC
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE DES ORDURES MENAGERES, DES EMBALLAGES HORS VERRE ET PAPIERS EN MELANGE, DES CARTONS ET DU VERRE	marché public - 6 ans	févr-22	SUEZ	556 868 €
COLLECTE ET EVACUATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN PORTE A PORTE A SAINT-DENIS	marché public - 6 ans	févr-22	SUEZ	5 496 547 €
COLLECTE ET EVACUATION DES DECHETS MENAGERS EPINAY, ILE SAINT-DENIS ET SAINT OUEN	marché public - 6 ans	févr-22	EUROPE SERVICE DECHETS	4 415 085 €
COLLECTE ET EVACUATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN PORTE A PORTE PIERREFITTE STAINS ET VILLETANEUSE	marché public - 6 ans	févr-22	POLYREVA (DERICHEBOURG)	3 352 382 €
COLLECTE ET EVACUATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN PORTE A PORTE AUBERVILLIERS ET LA COURNEUVE	marché public - 6 ans	févr-22	OTUS (+ sous-traitance MANDON)	4 942 073 €
COLLECTE EN PORTE A PORTE DES OBJETS ENCOMBRANTS	marché public - 6 ans	févr-22	SEPUR	1 461 906 €
COLLECTE DES DEPOTS SAUVAGES	marché public - 6 ans	févr-22	VDF	989 948 €
ACHAT DE PRESTATION D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE PAR LE BIAIS DE LA COLLECTE DE CARTONS ET CAGETTES EN BOIS	marché public - 6 ans	mars-22	GPT LE PETIT PLUS/RAPID/RQ CLOS	499 389 €
EXPLOITATION DU SYSTEME DE COLLECTE PNEUMATIQUE DES DECHETS DE LA ZAC DES DOCKS DE LA VILLE DE SAINT-OUEN	marché public - 4 ans	juil-20	EUROPE SERVICE MAINTENANCE	398 426 €
TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	-	-	SYCTOM	17 212 373 €
RECEPTION, TRAITEMENT ET EVACUATION DES DECHETS NON MENAGERS VILLETANEUSE, PIERREFITTE, STAINS ET 40% DU TONNAGE DES TERRITOIRES D'AUBERVILLIERS, SAINT-DENIS ET LA COURNEUVE	marché public - 6 ans	déc-21	CDIF	2 214 614 €
RECEPTION, TRAITEMENT ET EVACUATION DES DECHETS NON MENAGERS COLLECTES SUR LES TERRITOIRES D'EPINAY, L'ILE SAINT-DENIS, SAINT-OUEN ET 60% DU TONNAGE D'AUBERVILLIERS, SAINT-DENIS, SAINT-OUEN	marché public - 6 ans	déc-21	SUEZ (+ sous-traitance PAPREC)	3 341 488 €
ACHAT ET MAINTENANCE DE BACS DE COLLECTE POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS, DES DECHETS INDUSTRIELS BANALS, DES DECHETS RECYCLABLES ET DU VERRE ET FOURNITURE DE PIECES DETACHEES	marché public - 4 ans	déc-21	CONTENUR	841 302 €
ACHAT ET MAINTENANCE DE COLONNES SEMI ENTERREES ET ENTERREES POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS, DES DECHETS INDUSTRIELS BANALS, DES DECHETS RECYCLABLES ET DU VERRE ET FOURNITURE DE PIECES	marché public - 4 ans	déc-21	CONTENUR	278 721 €

Tableau 19 : Listes des principaux marchés – Chiffres 2019

6.3 DECOMPOSITION DES COÛTS DU SERVICES PAR POSTE

6.3.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	variation
Dépenses de fonctionnement	45 278 181 €	49 412 408 €	47 861 061 €	50 445 244 €	52 227 159 €	52 579 569 €	54 452 578 €	+3,5%

Tableau 20 : Evolution des dépenses de fonctionnement

Entre 2018 et 2019, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 3,5%. Quelques éléments d'explication :

- L'augmentation globale des tonnages
- L'évolution des indices de prix/inflation/carburant

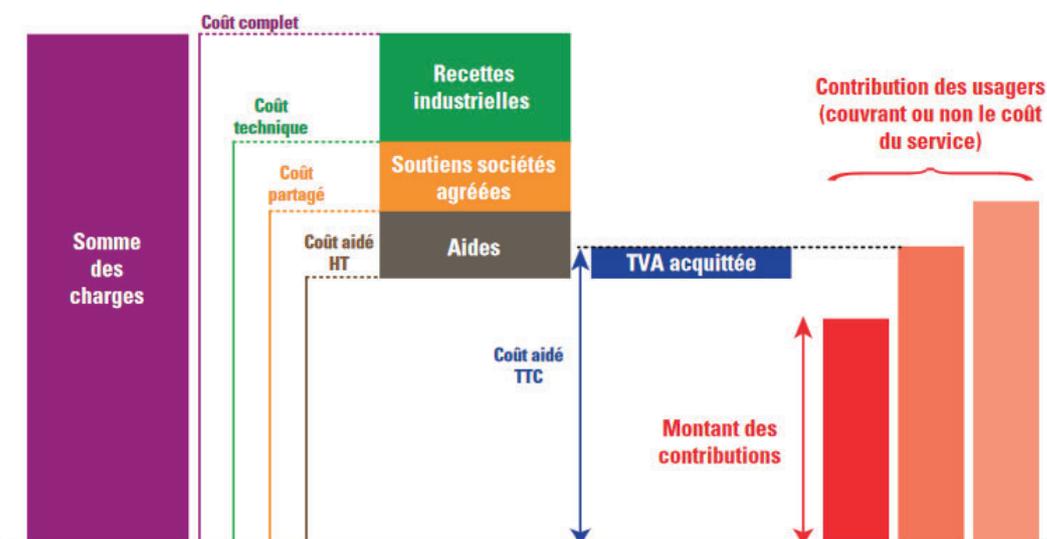
6.3.2 UNE MANIERE D'EXPRIMER LES COÛTS

La matrice des coûts, présentée ci-dessous permet une expression détaillée, précise et standard des charges, des produits et des coûts unitaires. La matrice reflète à la fois la structure des coûts et leur déclinaison suivant l'organisation de la gestion des déchets.

La matrice est une analyse des coûts et recettes relatifs aux tonnages collectés et traités sur l'année 2019. La connaissance définitive des coûts comme la perception de certaines recettes peut s'étaler sur plusieurs exercices comptables, A ce titre, elle n'est pas équivalente au bilan comptable de l'exercice 2019. De même la dotation aux amortissements n'est pas incluse.

La matrice permet d'exprimer différents coûts :

- **Coût complet** : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.
- **Coût technique** : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie ...).
- **Coût partagé** : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio...). La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités.
- **Coût aidé HT** : coût partagé moins les aides reçues.
- **Montant de la TVA acquittée** : charge nette de TVA supportée par la collectivité.
- **Coût aidé TTC** : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée.
- **Coût aidé HT ou TTC ou cout du service public** selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.
- **Montant des contributions** : ensemble des contributions perçues pour financer le service (TEOM, redevance spéciale, REOM, contributions des EPCI, facturations en déchèterie).



Charges 2019	€ arrondis	en k€	€/habitant
Charges de structure	2 016 847 €	2 017	5
Charges de communication	229 167 €	229	1
Charges techniques	49 233 836 €	49 234	113
Prévention	436 491 €	436	1
Pré-collecte et collecte	23 791 744 €	23 792	55
Transfert	1 211 720 €	1 212	3
Traitement	6 918 252 €	6 918	0
Contributions versées aux syndicats de traitement	16 875 629 €	16 876	16
Total charges HT	51 479 850 €	51 480	118

Le montant des charges est de 118 € HT par habitant. Cela ne comprend pas la totalité des charges de structure. En effet ce montant ne prend en compte que les charges de structures directement affectées à la gestion des déchets. Certaines collectivités ont fait le choix d'introduire un prorata correspondant aux services supports (comptabilité, informatique...).

TVA acquittée	2 972 728 €	2 973	7
----------------------	--------------------	--------------	----------

Produits 2019	€ arrondis	en k€	€/habitant
Recettes industrielles	250 422 €	250	0,6
Soutiens	469 417 €	469	1,1
Aides	88 472 €	88	0,2
Total produits	808 311 €	808	2
Coût du service public (1)	53 644 267 €	53 644	123

(1) Le coût du service public correspond au coût résiduel à la charge de Plaine Commune et donc au besoin de financement.

Produits 2019	€ arrondis	en k€	€/habitant
TEOM	53 402 369 €	53 402	123
Redevance spéciale	2 744 332 €	2 744	6
Contributions au financement du service	56 146 701 €	56 147	129

Ecart coût et financement	2 502 435 €
----------------------------------	--------------------

En 2019, des investissements ont été réalisés à hauteur de 1 825 652 €.

Investissements	Dépenses (TTC)
Renouvellement véhicules et matériels	362 793 €
Achat colonnes aériennes et enterrées	1 087 587 €
Travaux quai de transfert Aubervilliers	314 078 €
Travaux sur les déchetteries	37 376 €
Entretien du réseau de collecte pneumatique	23 818 €
Total	1 825 652 €

6.4 DECOMPOSITION DES COÛTS PAR FLUX

	Ordures Ménagères résiduelles	Emballages Ménagers	Cartons	Verre	Encombrants	Déchèteries	Déchets de l'espace public
	83,5 € TTC/hab	4,2 € TTC/hab	1,5 TTC/hab	1,3 € TTC/hab	6 € TTC/hab	11,7 € TTC/hab	15 € TTC/hab
	90,5 € TTC/hab						
	123 € TTC/hab						

- ▶ Au global, le coût complet du service de gestion des déchets ménagers en 2019 est de :
 - 123 € TTC/habitant

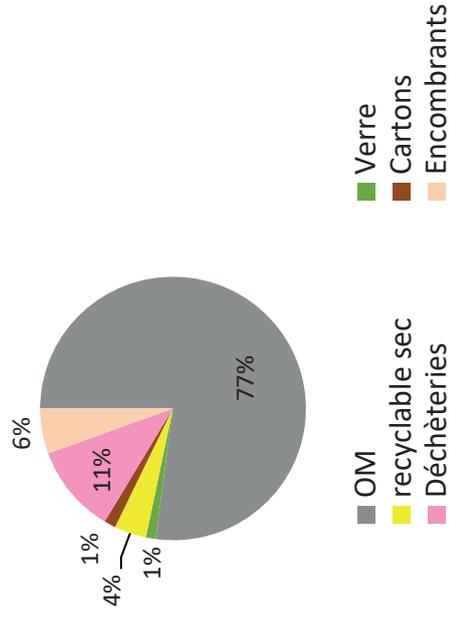
Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2018 de 3%.

Les principaux flux impactant le coût sont les ordures ménagères qui représentent le tonnage le plus important et les déchets de l'espace public.

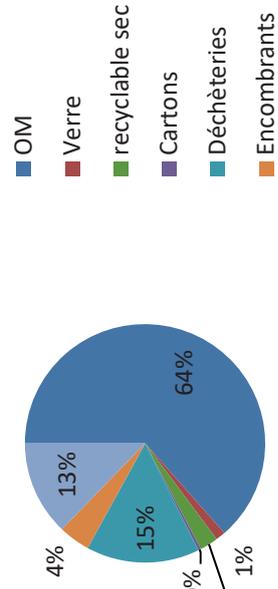
Montants en euro HT	Année 2019	Flux de déchets										Total	
		Ordures ménagères résiduelles					Recyclables secs des OM hors verre						Autres services d'entretien des déchets de l'espace PUBLIC
		Ventilation par mode de collecte		Verre			Ventilation par mode de collecte		Déchets des déchèteries				
OM PAP	OM AV	PAV	VERRE PAV	VERRE PAP	PAP	PAP	CS PAP	CS AV	CS CARTONS	DECHETRIE	OE	DECHETS ESPACE PUBLIC	
Fonctionnelles	Charges de structure	1 209 791	75 014	18 230	8 118	43 542	6 207	7 287	85 800	305 764	85 800	257 094	2 016 847
	Communication	137 464	8 524	2 071	922	4 948	705	828	9 749	34 743	9 749	29 213	229 167
	TOTAL Fonctionnelles	1 347 255	83 538	20 301	9 040	48 490	6 912	8 115	95 549	340 507	95 549	286 307	2 246 014
	Prévention	261 826	16 235	3 945	1 757	9 424	1 343	1 577	18 569	66 174	18 569	55 641	436 491
	Collecte et pré-collecte	418 105	272 603	66 249	2 806	15 048	22 556	2 556	638 559	1 099 301	1 415 573	2 072 767	797 367
Techniques	Pré-collecte	15 357 717	369 657	117 297	411 018	1 436 279	76 211	638 559	9 917	1 099 301	1 415 573	2 072 767	22 994 378
	TOTAL Collecte et pré-collecte	15 775 822	642 260	183 546	413 823	1 451 328	98 767	638 559	9 917	1 099 301	1 415 573	2 072 767	23 791 744
	Transfert/transport									527 234		684 486	1 211 720
	Traitement des déchets non dangereux									2 543 734	1 120 961	2 990 886	6 665 497
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux									239 916		12 839	252 755
Charges	Autres charges												
	TOTAL Techniques	16 037 648	658 495	187 491	415 580	1 460 751	100 110	650 053	2 555 103	4 476 359	2 555 103	5 816 619	32 356 207
	TOTAL charges TTC	17 384 902	742 032	207 793	424 620	1 509 241	107 022	658 168	2 650 652	4 816 865	2 650 652	6 102 925	34 604 221
	(REG) Traitement des déchets non dangereux - Tous soutiens des sociétés agréées - Energie	15 688 152	980 042			181 554	25 880						16 875 629
	Ventes de produits et d'énergie												
Produits	Matériaux	29 786		49 361	22 180	1 072				33 754		875	193 211
	Compost												
	Energie												
	TOTAL Ventes de produits et d'énergie	29 786		49 361	22 180	1 072				33 754		875	193 211
	Prestations à des tiers												
Soutien	Autres produits	29 786		49 361	22 180	1 072							57 211
	TOTAL Industriels	29 786		49 361	22 180	1 072				33 754		875	250 422
	Tous soutiens des sociétés agréées												
	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)												
	Subventions de fonctionnement	75 356	4 673	459 249	217 574	1 099 786	387				5 344		88 472
Autres infos	Aides à l'emploi												
	TOTAL Aides	75 356	4 673	459 249	217 574	1 099 786	387				5 344		88 472
	(REG) Tous soutiens des sociétés agréées - Matériaux												
	TOTAL Produits	105 142	4 673	99 335	44 434	123 146	17 401			163 698		58 086	808 311
	Montant de la TVA acquittée	1 571 558	81 981	22 670	41 735	147 082	11 346			427 450	146 767	470 607	2 972 728
Contribution des usagers	TEOM	32 156 118	1 906 841	459 249	217 574	1 099 786	134 561			8 083 528	2 315 732	6 838 184	53 402 369
	REOM												
	Redevance spéciale & facturations usagers	2 330 284	144 491										2 744 332
	TOTAL Contribution des usagers	34 486 402	2 051 333	459 249	217 574	1 099 786	134 561			8 353 085	2 315 732	6 838 184	56 146 701
	Contribution des collectivités												
TOTAL Contributions	34 486 402	2 051 333	459 249	217 574	1 099 786	134 561			8 353 085	2 315 732	6 838 184	56 146 701	

COUT	Flux de déchets						Total				
	Ordures ménagères résiduelles			Verre							
	Ventilation par mode de collecte			Recyclables secs des OM hors verre							
	Porte à porte	Apport volontaire		PAP	Porte à porte	Apport volontaire		Carton			
Coût complet	33 073 054	1 722 075	207 793	424 620	1 690 796	132 902	658 168	4 816 865	2 650 652	6 102 925	51 479 850
Coût technique	33 043 268	1 722 075	158 432	402 440	1 689 724	132 902	624 414	4 760 683	2 650 652	6 044 839	51 229 427
Coût partagé	33 043 268	1 722 075	108 458	380 186	1 570 361	115 887	624 414	4 678 224	2 472 298	6 044 839	50 760 010
Coût aidé HT	32 967 911	1 717 402	108 458	380 186	1 567 649	115 501	624 414	4 678 224	2 466 954	6 044 839	50 671 538
Montant de la TVA acquittée	1 571 558	81 981	22 670	41 735	147 082	11 346	51 532	427 450	146 767	470 607	2 972 728
Coût aidé TTC	34 539 470	1 799 384	131 128	421 921	1 714 731	126 847	675 945	5 105 675	2 613 721	6 515 445	53 644 266
Montant des contributions	34 486 402	2 051 333	459 249	217 574	1 099 786	134 561	190 796	8 353 085	2 315 732	6 838 184	56 146 701

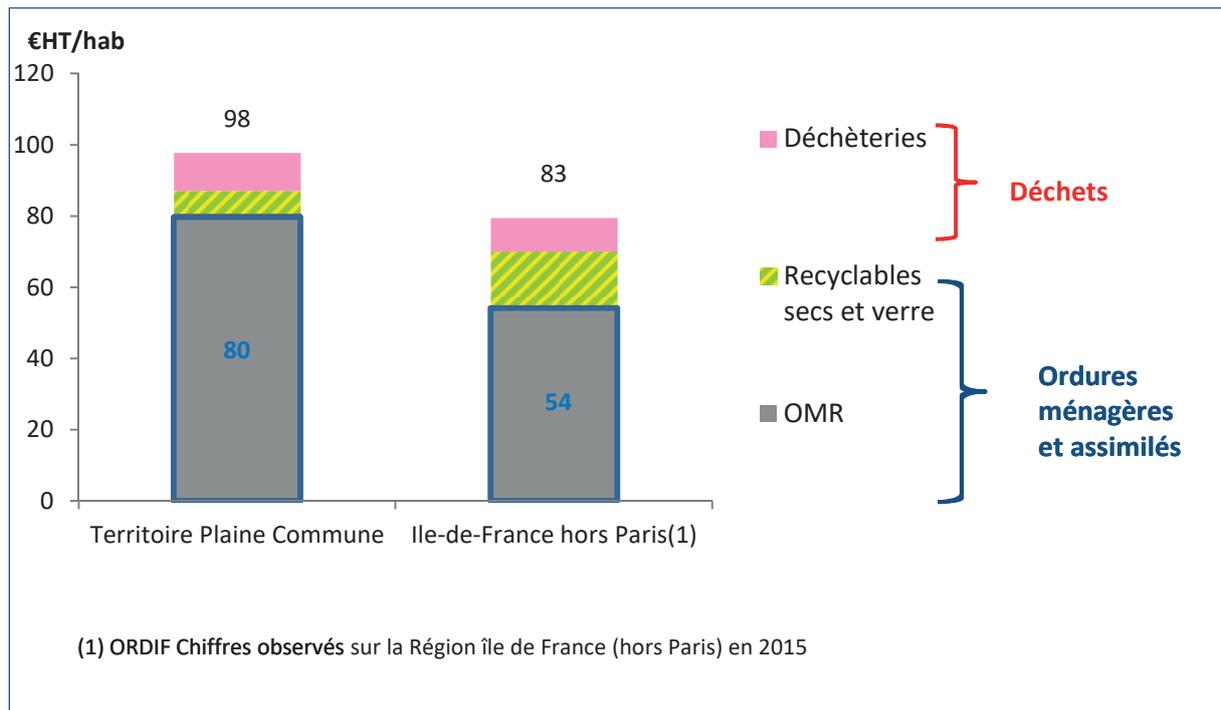
Répartition du coût par type de déchets (hors déchets de l'espace public)



Tonnage de DMA collecté



6.5 SITUATION DES COÛTS DE LA COLLECTIVITÉ



7. LES AUTRES THEMATIQUES

7.1 ENVIRONNEMENT, HYGIENE ET SECURITE

Faits marquants de 2019...

☞ Audits des prestataires de collecte

Depuis sa création, Plaine Commune a mis en place des mesures de prévention afin de prévenir ou de limiter les impacts sur la santé et l'environnement, à savoir :

2006 : demande de bennes au GNV dans les marchés de collecte,

2007 :

- mise en place d'une filière spécifique en déchèterie dédiée aux D3E, en vue de leur revalorisation,
- transformation du numéro vert en centre d'appel pour la gestion des informations et des réclamations concernant tout l'espace public.

2009 : Création d'un poste de Maître composteur afin d'inciter et de conseiller les habitants au compostage de leurs déchets végétaux et fermentescibles. Cela ayant pour objectif de réduire le volume de déchets incinérés et de favoriser le recyclage matière

2011 : Ouverture d'une 3^{ème} déchèterie permettant plus de proximité pour les habitants

2012 : Validation de l'année 1 du Programme Local de Prévention

2013 :

- Mise en œuvre des actions du Programme Local de Prévention
- Signature de 2 conventions REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) : Ameublement et Déchets Diffus des Ménagers

2014 : Travaux préalables à la certification ISO 9001 du service déchets urbains.

2015 : Mise en place de la certification ISO 9001 version 2008 pour le service déchets urbains, à savoir les opérations de collectes et de traitement

Depuis 2016 : Mise en place d'audits annuels des prestataires de collecte

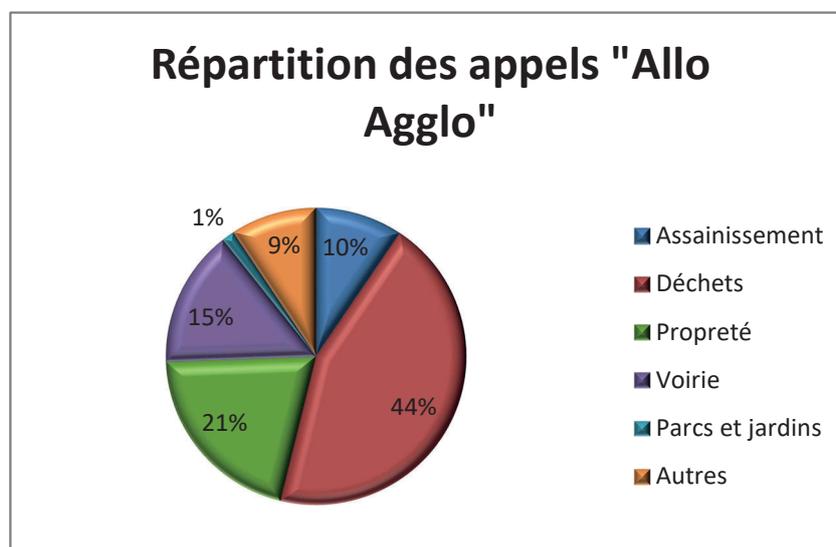


Figure 4 : Bilan des audits interne 2019

7.2 ALLO AGGLO

Le centre d'appel « Allo Agglo » est un service aux usagers destiné à prendre en compte les demandes relatives à l'espace public (assainissement, voirie et déplacements, parcs et jardins, transports, propreté et déchets ménagers) formulées par téléphone. La gestion des demandes est informatisée, elle permet d'orienter les interlocuteurs et d'échanger sur la réalisation des réclamations.

Le centre d'appels « Allo Agglo » a fêté ses 10 ans d'existence en 2017. Ce service aux usagers mis en place à Plaine Commune est toujours plus sollicité d'année en année. L'évolution moyenne de l'activité est de 12,4 % par an.



En 2019 « Allo Agglo » a reçu 57 764 Appels et 10 432 mails, 43% concernaient la collecte des déchets.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre total d'appels	34 024	35 127	39 310	49912	68 070	53 642	57 764
Nombre de mails et appli	2 327	3 894	3 930	4183	5926	7 865	10 432

8. BILAN & PERSPECTIVES

L'année 2019 a été marquée par une hausse des tonnages de la collecte sélective (+8, 24%) et du verre (+ 4,5%).

Les tonnages d'ordures ménagères et de déchets de l'espace publics sont relativement stable (+1%).

De nombreux projets ont été menés :

- Le déploiement des points d'apport volontaire pour les emballages, le verre et le carton dans le cadre de l'extension des consignes de tri
- Les nombreuses campagnes de sensibilisation en porte en porte pour la relance du tri
- La promotion de la collecte en porte à porte des déchets alimentaires auprès des « gros producteurs » dans le cadre de l'expérimentation du SYCTOM
- La mise en place des nouvelles conditions d'accès en déchèteries

En 2020, il est prévu :

- La poursuite de l'implantation de points d'apport volontaire pour le verre, les emballages et les cartons
- Le développement de la collecte des déchets alimentaires dans les restaurants scolaires
- La définition d'un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- La promotion du compostage collectif et du lombricompostage

Table des illustrations

Graphique 1 : Indice des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits en base 100 en 2010.	9
Graphique 2 : Indice des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits en base 100, à périmètre constant.....	9
Graphique 3 : Evolution des tonnages par flux	37
Graphique 4 : répartition du financement du service de collecte et de traitement	Erreur ! Signet non défini.
Figure 1 : Organigramme de la Direction du Cadre de Vie 2018.....	7
Figure 3: Tonnages des déchets collectés en 2018	29
Figure 2 : Modes de traitement et tonnages des déchets collectés en déchèterie.....	35
Figure 4 : Bilan des audits interne 2018	58
Tableau 1 : Présentation des villes adhérentes à Plaine Commune	5
Tableau 2: Répartition des compétences exercées par Plaine Commune.....	6
Tableau 3 : Evènements réalisés en 2018	11
Tableau 4 : Bilan 2018 du Porte à Porte.....	12
Tableau 5 : Nombre de composteurs distribués en 2018	14
Tableau 6 : Nombre de lombricomposteurs distribués en 2018.....	14
Tableau 7 : Répartition des points d'apport volontaire verre en 2018.....	19
Tableau 8 : Les opérations de collecte réalisées en apport volontaire dans le cadre de la compétence "collecte"	20
Tableau 9: Répartition des modes de collecte	21
Tableau 10: Dotation en Bennes d'Ordures Ménagères pour les villes de Plaine Commune.....	22
Tableau 11 : Fréquence de collecte des déchets en porte à porte	23
Tableau 12: Comparaison des ratios de production de déchets.....	29
Tableau 13 : Tonnage d'ordures ménagères de la collecte pneumatique.....	30
Tableau 14 : Tonnage de collecte sélective de la collecte pneumatique.....	31
Tableau 15 : Tonnages des déchets collectés sur l'espace public.....	36
Tableau 16 : Evolution des tonnages collectés depuis 2010.....	36

Tableau 17 : Evolution des ratios de production de déchets en kg/an/habitant.....	37
Tableau 18 : Localisation des exutoires de Plaine Commune	42
Tableau 19 : Listes des principaux marchés (janvier et décembre 2018)	50
Tableau 20 : Evolution des dépenses de fonctionnement	51

Liste des abréviations

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

BOM : Bennes Ordures Ménagères.

CS : Collecte Sélective.

CTM : Centre Technique Municipal.

D3E ou DEEE: Déchets d'Equipements Electrique Electroniques.

DGST: Direction Générale des Services Techniques.

DMA: Déchets Ménagers et Assimilés.

DMS: Déchets Ménagers Spéciaux.

DPCV : Direction de la Propreté et du Cadre de Vie.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

EPT : Etablissement Public Territorial.

GNV : Gaz Naturel pour Véhicules.

MAPTAM : loi de Modernisation de l'Action Public et d’Affirmation des Métropoles.

MP : Marché Public.

NOTRE : loi de nouvelle Organisation Territoriale de la République.

NPRU : Nouveau Programme de Renouveau Urbain.

OM : Ordures Ménagères.

ORDIF : Observatoire Régional des Déchets en Ile de France.

PAP : Porte à Porte.

PAV: Point d'Apport Volontaire.

RS: Redevance Spéciale.

SYCTOM : Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région Ile de France.

TEOM: Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

UT : Unité Territoriale.

Glossaire

- Collecte

Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.

- Collecte en porte-à-porte (PAP)

Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables et le point d'enlèvement situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

- Collecte en point d'apport volontaire (PAV)

Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant de collecte est mis à la disposition du public en accès libre. La collectivité met à disposition des usagers un réseau de points d'apport comprenant un ou plusieurs contenants, plus ou moins régulièrement répartis sur le territoire à desservir, accessibles à l'ensemble de la population.

- Collecte sélective

Collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

- Déchet

L'article 1er de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifié stipule :

« est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon... ».

- Déchets Ménagers et Assimilés* (DMA)

Ils sont constitués par les déchets pris en compte par les collectes traditionnelles et les collectes sélectives réalisées dans le cadre du service public d'élimination des déchets.

Ils comprennent :

- Les ordures ménagères au sens strict et les encombrants ménagers,
- Les déchets non ménagers qui, en raison de leurs caractéristiques, peuvent être collectés et éliminés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères (déchets des industriels, des commerçants, des artisans et des activités tertiaires regroupés sous le nom de déchets industriels banals ou DIB),
- Les déchets des collectivités (déchets verts, déchets de voirie et de marchés, boues des stations d'épuration et boues de l'assainissement individuel).

- Déchets Ménagers spéciaux (DMS)

Déchets comprenant les produits ou objets rejetés par les ménages : explosifs (aérosol), corrosifs (acides), nocifs, irritants (ammoniaque, résines), comburants (chlorates), facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (métaux lourds des piles, accumulateurs, lampes fluorescentes...), ou qui ne peuvent pas être éliminés par les mêmes voies que les ordures ménagères sans créer de risques pour les préposés chargés de l'enlèvement des déchets.

- Déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés, ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

- Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Déchets d'équipements électriques ou électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent par exemple les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits « gris » (bureautique, informatique). Ils font l'objet d'une filière dédiée.

- Déchets Résiduels

Déchets restant après la collecte sélective. Cette fraction de déchets est parfois appelée "poubelle grise". Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

- Déchèterie

Espace aménagé où le public peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts, en vue de valoriser, traiter (ou stocker) au mieux les matériaux qui les constituent.

Les collectivités locales peuvent également accepter les déchets des artisans et commerçants. Il existe deux types de déchèteries selon leur taille : celles soumises à autorisation et celles soumises à déclaration.

- Dépôt Sauvage

Abandon de déchets sur un site non autorisé et non approprié. Ces dépôts sont composés de toutes sortes de déchets et constituent des sources de pollutions et de nuisances.

- Ordures Ménagères (OM)

Déchets issus de l'activité domestique des ménages et pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives.

- Recyclage

Opération visant à introduire des déchets dans un cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge. Il existe le recyclage matière (ou valorisation matière) et le recyclage organique (également appelé compostage).

- Redevance Spéciale

L'article 233-78 du code général des collectivités territoriales impose l'institution de la redevance spéciale dans le cas d'une collecte de déchets non ménagers, qui de par leurs caractéristiques et leurs quantités n'impliquent de dispositions particulières. Cette redevance est calculée en fonction du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour l'élimination de petites quantités de déchets.

Elle est en principe instituée par la commune ou un groupement de communes et doit couvrir l'ensemble des coûts de collecte et de traitement.

- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

C'est un impôt local facultatif, (articles 1520 à 1526 du code général des impôts) institué par la collectivité, commune ou groupement de commune qui assure la compétence collecte (loi du 12 juillet 1999) et recouvré par le trésor Public, qui lui en restitue le produit.

Elle est calculée en fonction de la valeur locative du foncier bâti, les bâtiments de l'État et des collectivités sont donc exonérés.

Elle est facile à voter et à percevoir, la taxe garantit une recette à la collectivité. La taxe étant un impôt, elle reste du même si le contribuable n'utilise pas le service.

- Tri sélectif

Opération visant à séparer des déchets mélangés en différentes catégories (cartons, plastiques, palettes en bois...) en vue d'en faciliter l'élimination dans des processus spécifiques à chaque catégorie. Le non mélange évite le tri.

